



ACTUALITÉ

Pour une réelle rupture



MONDES UNIVERSITAIRES

Un congrès constructif



MÉTIER

Une nouvelle circulaire



INTERNATIONAL

Bassma Kodmani,
universitaire
syrienne

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 606 JUIN 2012

e s n e s u p



Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71023 Muret-la-Mulotville - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 279 779 00001 - RCS Muret - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Vers les Assises...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Nous arrivons au terme d'une année universitaire particulièrement dense, pendant laquelle le gouvernement précédent a cherché à imposer ses vues jusqu'aux derniers instants. Ouverte par les élections au CNU, dont les résultats ont permis le renouvellement de la CPCNU et de sa présidente, bousculant les plans du gouvernement en matière d'évaluation-sanction, cette année a vu tous les conseils d'établissement renouvelés pointant une nouvelle fois des modalités de scrutin biaisant la représentation des personnels. Elle se termine enfin, dans un contexte de grave crise économique et sociale, par les élections législatives qui finissent de recomposer le rapport des forces politiques.



Stéphane Tassel
secrétaire général

Le nouveau gouvernement de François Hollande a mis en perspective deux lois d'orientation concernant l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche. Une réflexion approfondie articulant ces textes majeurs, pour un lien renouvelé entre le lycée et l'université, est à mener. L'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur justifie à lui seul cette prise en compte croisée. Le SNESUP est porteur de propositions et étend tenir toute sa place, notamment lors du prochain Conseil supérieur de l'éducation chargé de débattre des orientations de la prochaine loi sur l'École...

Les communautés universitaire et scientifique attendent des premiers signaux de rupture avec les politiques menées depuis plus d'une dizaine d'années qui ont fragilisé le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Fin mai, notre congrès d'étude a rassemblé de nombreux délégués pour des débats riches, approfondissant notre appel « pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le SPESR ». Dans l'action et les débats, nous avons à peser dans cette direction.

Geneviève Fioraso a confirmé l'écriture d'une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche laissant derrière elle la loi « Pacte pour la Recherche » et la loi LRU. Elle a également avancé à l'automne prochain la tenue d'Assises. Celles-ci, représentatives et ouvertes sur la société civile, devront être, notamment par les thématiques abordées (institutionnelles, financières, pédagogiques et d'organisation de la recherche), un moment important pour le service public d'ESR, moment qui devra mobiliser l'ensemble du syndicat.

D'ici-là, et avant une rentrée particulièrement intense, profitez de la période d'interruption estivale pour faire le plein d'énergie. Bonnes vacances !

ACTUALITÉ 5

- **Conjuguer les actions et les mobilisations pour une réelle rupture**

MÉTIER 6

- Nouvelle circulaire sur les congés : une **nette avancée sociale**
- **ATER : quel avenir ?**

MONDES UNIVERSITAIRES 8

- Après le congrès du SNESUP, avant le congrès de la FSU : **quelles perspectives** partagées ?

DOSSIER 9

Universités, recherche... dès maintenant

En ce temps politique où les incertitudes des intentions du nouveau gouvernement quant aux évolutions dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur dominant, il convient de faire la preuve de l'unité des aspirations de la communauté scientifique. C'est, au-delà du bilan d'une dizaine d'années de politique libérale, l'objectif de ce dossier.

Il est urgent d'inverser les logiques. Celles où les étudiants des milieux populaires sont trop souvent broyés par le système (s'ils y accèdent) ou victimes de la prolifération complaisante d'officines privées, dites d'enseignement supérieur, pour lesquelles leurs familles consentent des sacrifices financiers indus. [...]



© Didier Chamma

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 18

CULTURE 21

- **Penser à droite** d'Emmanuel Terray

INTERNATIONAL 22

- Entretien avec **Bassma Kodmani**
- **Royaume-Uni : triplement du plafond des frais d'inscription**



ÉPHÉMÉRIDE**26 JUIN**Ouverture de la **XIV^e législature à l'Assemblée nationale****28 JUIN****Commission administrative****28 JUIN****Conseil supérieur de l'Éducation**
« spécial politique générale éducative »**29 JUIN****Joint Social Conference** à Bruxelles**3 JUILLET****Déclaration de politique générale** du gouvernement**DU 3 AU 6 JUILLET****Biennale internationale** de l'Éducation, de la formation et des pratiques professionnelles**9-10 JUILLET****Conférence sociale****DU 20 JUILLET AU 27 JUILLET****5^e édition de l'AlterVillage** organisé par ATTAC**AUTOUR DU 15 SEPTEMBRE****Premières réunions** des sections syndicales du SNESUP dans les établissements**RENTREE 2012****Nouvelles conditions de rentrée pour les néorecrutés du secondaire ?****Attribution de moyens supplémentaires aux universités dans le cadre du collectif budgétaire ?****LÉGISLATIVES****Après le scrutin**

Près d'un citoyen sur deux en âge de voter (en additionnant abstention et non-inscription sur les listes électorales) s'est désintéressé de la composition de l'Assemblée nationale. Dans une campagne électorale inexistante l'écho des thèmes racistes martelés par le FN, souvent repris par l'UMP, ne laisse pas d'inquiéter. Le très net succès des candidats labellisés PS s'inscrit donc dans un cadre politique écrasé par la logique présidentielle. Alors une forte remise en cause, par la nouvelle majorité parlementaire, de cette dimension centrale de la loi LRU est-elle envisageable ? À suivre avec vigilance, sans fléchir sur nos exigences pour l'enseignement supérieur. ●

*Jean Fabbri***HARCÈLEMENT SEXUEL****Projet de loi**

Présumé le 13 juin en Conseil des ministres, le nouveau texte vient combler le vide juridique laissé par la décision du Conseil constitutionnel du 4 mai dernier. Le nouveau texte est plus sévère que le précédent : le maximum des peines encourues étant désormais de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende en cas de circonstances aggravantes (contre 1 an et 30 000 euros). On notera que, la loi n'étant pas rétroactive, les faits intervenus avant son adoption ne pourront être poursuivis.

L'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes) a exprimé des réserves, parlant d'usine à gaz. Il faut, dès lors, espérer que la discussion parlementaire permettra de lever toute ambiguïté. ●

*Alain Policar***TUNISIE****Alerte aux libertés**

Le couvre-feu a été imposé par le nouveau pouvoir tunisien dans plusieurs régions du pays à partir du 12 juin. De violentes manifestations, dont les initiateurs se retrouvent du côté des forces disparates qui bénéficiaient de la dictature de Ben Ali et du côté des fondamentalistes islamistes, ont mis à sac des bâtiments publics (justice et police), des locaux syndicaux et causé de nombreux blessés en particulier à Tunis. Parmi les prétextes avancés une exposition de tableaux et d'installations d'art plastique (organisée près de Tunis) dont des œuvres ont été condamnées par des autorités religieuses et des membres du gouvernement tunisien. La criminalisation des « atteintes au sacré » comme l'entend le nouveau pouvoir n'est rien d'autre qu'une censure d'État. Notre solidarité va aux artistes, aux universitaires, à tous les démocrates tunisiens. ●

Jean Fabbri

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**SNESUP-FSU**
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr**Directeur de la publication :** Guy Odent**Rédacteur en chef :** Jean Fabbri**Rédaction exécutive :**
Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar**Coordination des rédactions :**
Thierry Astruc**Secrétariat de rédaction :**

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris**Impression :**

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03

contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 16 pages *FDM*

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Hommage à Jacques Lengrand

C'est avec une grande tristesse que nous apprenons le décès de Jacques Lengrand dont l'action et la personnalité ont marqué l'IUT d'Aix-en-Provence qu'il a dirigé pendant 19 ans. Nous ne pouvons que nous souvenir du rôle qu'il a joué pour le maintien de son indépendance et de ses spécificités. Jacques fut un des nombreux directeur d'IUT syndiqués au SNESUP. Dans le respect du rôle de chacun et de l'indépendance des syndiqués, la section SNESUP a entretenu avec lui les relations normales, fondées sur la confiance et la reconnaissance du travail accompli, et marquées des qualités relationnelles personnelles de Jacques. Il nous manquera. Nous présentons à notre collègue Sophie Lengrand-Jacoulet, sa fille, nos condoléances sincères, ainsi qu'à sa famille et ses proches.

La section SNESUP de l'IUT d'Aix-en-Provence

Conjuguer les actions et les mobilisations pour une réelle rupture

→ par Pierre Duharcourt

Des changements économiques fondés sur un autre cap politique en France, en Europe et dans le monde s'imposent.

Les élections législatives confirment la condamnation de la politique désastreuse de Sarkozy et l'attente d'autres perspectives, après l'élection comme président de F. Hollande. Le PS détient la majorité à l'Assemblée, après celle qu'il avait réunie au Sénat et le pouvoir qu'il détient dans les régions. Même si le gouvernement reste dans son éventail actuel, il est important que les orientations de toutes les forces de la gauche soient prises en compte pour réaliser les conditions de la rupture radicale absolument nécessaire. L'histoire montre qu'il ne suffit pas d'attendre des interventions de sommet, et qu'il faut une forte mobilisation sociale pour faire entendre les besoins populaires et contrer le pouvoir du capital financier et des forces économiques donnant une priorité à la rentabilité immédiate.

En même temps qu'elle est nécessaire, la mise en œuvre de la rupture se heurte à la gravité de la crise, aux niveaux nationaux et internationaux. Les résultats de l'audit donné fin juin ou début juillet ne feront que confirmer cette gravité pour la situation française telle qu'elle était léguée, malgré sa propagande mensongère, par le gouvernement Sarkozy-Fillon : faible croissance en 2012 et risquant de ne guère être meilleure en 2013 s'il n'y pas des effets rapides des ruptures engagées, avec dégradation de l'emploi (qui va être prolongée par des plans de licenciement programmés mais retardés pendant les élections) conduisant à un taux de chômage allant rapidement au-delà de 10 %, engagements trompeurs de réduction du déficit public. Mais tout aussi lourd est le poids de la crise de l'UE et de la zone euro, dont la responsabilité résulte de la pression de la « troïka » et de la domination de la politique non coopérative allemande, dont le président Sarkozy s'est contenté de jouer le relai zélé : tout ce dispositif a conduit à détériorer la compétitivité des partenaires de l'Allemagne et à une dynamique de récession frappant l'ensemble. Les pays du Sud de l'Europe sont les premières victimes, mais des effets domino menacent des pays, y compris la France.

Dans le contexte qui vient de se créer, la France doit être un moteur actif pour

permettre un renversement de logique, de promouvoir une politique dynamique de développement rompant avec la vision suicidaire d'un pacte obsédé par « la stabilité budgétaire » et par un monétarisme restrictif, une politique fondée sur le respect de la démocratie dans chaque pays et entre pays (y compris en redonnant le rôle qui devrait être le sien au Parlement européen sans donner la priorité aux interventions intergouvernementales), et faisant jouer le développement des solidarités (y compris par la mutualisation des dettes), de projets communs utilisant des fonds budgétaires ou les moyens obtenus par des émissions d'euro-bonds. Le fait que la gauche radicale ne soit pas devenue le

premier parti de la Grèce ne doit pas pour autant conduire à s'entêter pour concentrer les sacrifices sur les catégories déjà défavorisées, à continuer de protéger le capital « rentier », tel que celui de l'Église ou des armateurs : la politique européenne doit faire substituer à une course suicidaire dans l'austérité la recherche d'une nouvelle dynamique s'appuyant partout sur les atouts et des synergies dans les projets d'activité. En France, après de premières mesures immédiates pour entamer la relance du pouvoir d'achat (allocation de rentrée scolaire, bourses étudiantes, SMIC et bas salaires), doivent se conjuguer la prochaine conférence sociale et le débat parlementaire pour conduire à des déci-

sions permettant de premiers résultats mais définissant plus largement un processus définissant une autre logique économique et de développement : réforme fiscale mais aussi de l'ensemble des prélèvements obligatoires permettant sans doute dans un premier temps un accroissement des ressources mais surtout visant à plus de justice (rétablissement de l'ISF, et suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires ainsi que de la TVA « anti sociale », impôts plus progressifs et plus élevés sur les sursalaires et bonus, prélèvements sur les revenus

du capital équivalents sur ceux du travail) et parallèlement suppression de niches fiscales : recherche de plus d'efficacité associée à la réforme fiscale notamment sur les profits

La priorité donnée par le président à la jeunesse exige évidemment des réformes qualitatives et des engagements financiers, qui portent notamment sur l'ensemble du post-bac dans une perspective de mise en synergie (en même temps qu'elle oblige à un retour sur la contre-réforme des retraites dont les jeunes actuels seraient les pires victimes). Mais elle doit être liée à la reconstruction démocratique du service public d'enseignement supérieur mais aussi de recherche. ●

▼
**Rompre avec la vision suicidaire
 d'un pacte obsédé par
 « la stabilité budgétaire »
 et par un monétarisme restrictif**
 ▲



NOUVELLE CIRCULAIRE SUR LES CONGÉS

Une nette avancée sociale, notamment pour les arrêts de maladie et maternité

→ par Gérard Tollet, membre de la Commission administrative nationale

Alors que certains syndicats se résignaient, la persévérance du SNESUP, tant au niveau national que local, a payé ! À méditer...

Depuis l'annualisation des services, le droit à congés a été sérieusement malmené dans l'enseignement supérieur. Si l'intervention du SNESUP avait déjà permis l'obtention de la circulaire Duwoye en 2001, constituant un premier progrès, un texte réglementaire plus complet s'est rapidement avéré nécessaire. Après trois années de relance de notre part, les négociations ont débouché sur la publication le 30 avril dernier d'une nouvelle circulaire (DGRH A1-2/BC/n° 2012-0157 – NOR : ESRH 1220221C – voir site du SNESUP pour texte et analyse détaillée).

LA NOUVELLE CIRCULAIRE ET SA PHILOSOPHIE

Elle part du principe que notre travail va bien au-delà du seul acte d'enseignement, avec notamment tout le travail connexe qui est réalisé tout au long de l'année. Conjugué à la vision ministérielle qui considère que, comme tous les fonctionnaires et salariés, nous effectuons 1 607 heures annuelles, avec un coefficient $1\,607 / 384 = 4,2$ heures⁽¹⁾ Fonction publique (FP) pour une heure TD ou TP, cela a abouti à la proposition ministérielle instaurant pour toute absence et quelle que soit sa période durant l'année, un décompte minimal FP hebdomadaire de 35 heures / $4,2 = 8,36$ heures TD ou TP pour les PRAG/PRCE et de 4,18 heures pour les EC.

LES AVANCÉES OBTENUES

- Pour le congé de maternité : L'application de la jurisprudence citée précédemment s'est traduite par une même prise en compte du congé ceci quelle que soit sa position durant l'année civile, y compris en juillet-août. Ainsi, le congé de 16 semaines (1^{er} et 2nd enfant) compte pour demi-service minimum (même principe pour les congés de 26, 34 ou 46 semaines). C'est une très grosse avancée pour nos collègues femmes qui perdaient auparavant leur congé s'il était situé dans la période estivale !
- Concernant le congé de maladie, l'horaire prévu du-

rant tout congé est toujours réputé fait. Cependant, dans des situations particulières d'absences longues où plus aucune heure n'est prévue, une méthode proportionnelle a été introduite à notre demande afin de prendre en compte un volume d'heures le plus réaliste possible calculé au prorata de la durée d'absence et d'une moyenne hebdomadaire (service annuel / nombre de semaines de l'année universitaire). Un souci apparaît alors car la durée de l'année universitaire varie d'une UFR à l'autre et ne peut donc être fixée uniformément sur une université sans entraîner une distorsion de calcul entre UFR.

Enfin, le minimum FP s'applique et, au final, le nombre d'heures réputées faites durant un congé de maladie est le plus élevé (règle de l'avantage) des trois résultats issus des méthodes précédentes : horaire prévu, méthode proportionnelle et minimum FP.

- Maximum hebdomadaire : Cette circulaire réaffirme clairement qu'un sous-service lié à l'application du plafond hebdomadaire des 15 heures (PRAG) ou 18 heures (PRCE) entraîne automatiquement une



Moins d'obstacles au respect du droit

© DR

ment des heures qu'il ne peut effectuer. Ainsi est implicitement réaffirmée l'illégalité de tout report d'heures d'une année sur l'autre, les services étant définis annuellement.

CE QU'IL RESTE À OBTENIR

Le ministère étant resté fidèle à une méthode calendaire très critiquable, les inégalités de traitement d'un congé de maladie vont perdurer selon qu'il a lieu avant ou après la 192 ou 384^e heure (selon le statut). Ainsi, pour un arrêt en

ments et rien n'a avancé sur ce scandale qui fait que nous sommes les seuls salariés à les rattraper et donc à ne pas en bénéficier ! Rappelons qu'il y a en moyenne cinq jours fériés dans une année universitaire (et huit dans l'année civile), soit l'équivalent de plus d'une semaine de travail, ce qui n'a rien de négligeable. Le ministère se défaussant sur les CA d'universités à qui « il appartient, le cas échéant, de se prononcer », il faudra agir à tous niveaux (y compris en CT) pour faire cesser cette injustice, notre proposition simplificatrice étant d'instaurer un décompte forfaitaire de 8 jours FP au titre de tous les jours fériés pour tous les collègues, soit 7 ou 14 heures d'enseignement selon le statut. En conclusion, et malgré des blocages persistants, c'est une avancée considérable obtenue sous un gouvernement pourtant peu réputé pour sa politique sociale... On comprendrait difficilement qu'avec un gouvernement de gauche, nous ne puissions obtenir le légitime reste ! ●

(1) À noter cependant le caractère très artificiel de ce coefficient car les 1 607 heures FP résultent du temps de travail après application de toutes les RTT historiques, tandis que les 384 heures correspondent au service annuel d'enseignement plein qui, lui, n'a pas varié depuis les années 40 ! Si le principe de conversion est donc logique, son coefficient est à manier avec une extrême prudence !

Silence du ministère sur les jours fériés « rattrapés ».

dispense d'enseignement pour la part du service statutaire qui n'aura pu être réalisé. Ceci est un gros progrès pour les collègues qui travaillent en IUFM et dans des UFR dont l'amplitude de la période d'enseignement est faible (22, 24 ou 26 semaines par exemple). Par ailleurs, le ministère introduit pour la première fois un maximum hebdomadaire d'enseignement de 11 heures TD ou TP pour les EC.

- Dispense d'enseignement après un retour de congé : Si au retour d'un congé, un collègue était dans l'impossibilité matérielle de terminer son service statutaire sans que ce soit de sa responsabilité, il se verrait dispenser automatique-

fin d'année, au-delà du service statutaire, aucune heure ne sera décomptée au motif qu'il est impossible de rémunérer des heures complémentaires non effectuées ! À cela s'ajoutera une nouvelle injustice avec le décompte d'une journée de carence pour maladie alors qu'aucune heure n'est réputée faite. Double peine parfaitement anormale pour laquelle nous avons alerté le ministère, mais sans succès pour l'instant. Blocage aussi sur les autorisations d'absence, même liées à une convocation de l'administration (cas des élus) ! Enfin, concernant les jours fériés, le ministère est resté silencieux face à nos argu-

Quel avenir ?

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur SDP

Face à la précarité du statut d'ATER, le SNESUP demande pour les doctorants un statut de fonctionnaire-stagiaire.

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) assurent un service d'enseignement et, le plus souvent, terminent leurs études doctorales. Ils représentaient 7,5 % des effectifs globaux en 2010 (enseignants non permanents et titulaires confondus).

Après avoir progressé de 1999 à 2005, l'effectif des ATER est en baisse continue entre 2005 et 2011, passant de 7 326 à 5 948 (-19 %). Cette évolution résulte essentiellement de la diminution du nombre d'ATER à mi-temps, passé de 5 432 à 2 859 ; alors qu'ils représentaient 74 % de l'effectif en 2005, leur part n'est plus que de 48 % en 2011. La lecture du tableau joint apporte tous les détails.

La politique des établissements pour la répartition de leurs emplois d'ATER est très hétérogène : en 2011, Nice comptait 15 ATER à temps plein et 112 à mi-temps, tandis que Aix-Marseille 1 comptait 105 ATER à temps plein et aucun à mi-temps. Un mi-temps peut offrir une disponibilité utile pour terminer la rédaction d'une thèse ou étoffer le dossier de recherche d'un doctorant. Il reste souvent un palliatif au manque de financements en regard des besoins.

La dénomination d'ATER à mi-temps est inappropriée puisque celui-ci travaille en fait à plein temps : il fait moins d'enseignement mais plus de recherche. Il serait plus adéquat de parler d'ATER avec une demi-charge d'enseignement. Sa



© Didier Chamma

▼
La dénomination d'ATER à mi-temps est inappropriée puisque celui-ci travaille en fait à plein temps : il fait moins d'enseignement mais plus de recherche.
 ▲

rémunération à l'indice brut 327 avoisine les deux tiers de celle d'un ATER à temps plein (indice brut 513). Deux ATER à mi-temps assurent le même service d'enseignement qu'un ATER à temps plein avec un surcoût de 50 % pour l'université. Sur cette base, le coût global de la population des ATER équivaut à celui de 5 515 temps plein en 2005 contre seulement 4 995 en 2011. Il

diminue bien plus que le service d'enseignement assuré par ces ATER, qui lui, passe de 4 610 à 4 518 équivalents temps plein. Nul doute que les contraintes budgétaires et de plafonds d'emploi poussent les universités à éviter le surcoût des mi-temps et à privilégier les ATER comme moyens d'enseignement. Le coût moyen de l'heure d'enseignement des ATER, après

une forte chute en 2007, continue de décroître.

Au niveau individuel, l'ATER avec demi-charge d'enseignement perçoit une rémunération brute d'environ 1 440 €, soit peu au-dessus du SMIC. Celui qui était auparavant doctorant contractuel subit ainsi une baisse de salaire importante, de 250 € à 580 € (s'il assurait une mission supplémentaire). L'ATER à plein temps perçoit pour sa part un traitement brut de l'ordre de 2 040 €, voisin de celui du doctorant contractuel avec mission.

Certaines universités proposent des ATER à temps plein sur la moitié d'une année. L'intéressé effectue le même service d'enseignement qu'un ATER avec une demi-charge d'enseignement, mais si c'est sa seule source de revenu sur l'année, il aura encore bien moins pour vivre que ce dernier !

Cette pratique est à proscrire. L'ATER subit des conditions de travail défavorables par rapport aux jeunes EC titulaires. Moins expérimenté, il n'a cependant pas droit par défaut à l'équivalence TP=TD, ni aux décharges d'enseignement des titulaires débutants en cours dans certaines universités.

Le SNESUP ne se satisfait pas de ce statut et de sa précarité. Il demande pour les doctorants un statut de fonctionnaire-stagiaire qui soit prolongeable, sur la base d'une charge d'enseignement de 64 heures. ●

Année	PT	MT	Effectif total	Service équiv. PT	Coût équiv. PT	Coût moyen
1999	2 117	3 368	5 485	3 801	4 362	1,15
2000	1 960	3 891	5 851	3 906	4 554	1,17
2001	2 107	3 886	5 993	4 050	4 698	1,16
2002	2 153	4 180	6 333	4 243	4 940	1,16
2003	2 246	4 538	6 784	4 515	5 271	1,17
2004	2 201	4 888	7 089	4 645	5 460	1,18
2005	1 894	5 432	7 326	4 610	5 515	1,20
2006	1 898	5 404	7 302	4 600	5 501	1,20
2007	2 493	4 275	6 768	4 631	5 343	1,15
2008	2 706	3 919	6 625	4 666	5 319	1,14
2009	2 896	3 739	6 635	4 766	5 389	1,13
2010	3 019	3 224	6 243	4 631	5 168	1,12
2011	3 089	2 859	5 948	4 519	4 995	1,11

PT (resp. MT) : effectif ATER à plein temps (resp. mi-temps). Service équiv. PT : nombre de services de référence d'un EC (192 h) assuré par l'effectif total. Coût équiv. PT : coût de l'effectif total en équivalent ATER plein temps. Coût moyen : coût moyen d'un service de référence en équivalent ATER plein temps.

APRÈS LE CONGRÈS DU SNESUP, AVANT LE CONGRÈS DE LA FSU

Quelles perspectives partagées ?

→ par Michelle Lauton,
secrétaire nationale

Le congrès du SNESUP a abordé dans plusieurs commissions des questions qui recoupent les mandats – parfois contradictoires – d'autres syndicats de la FSU, ou de la FSU elle-même. Quelques-unes sont examinées ci-après.

CPGE

L'existence même des CPGE, articulée à celle des grandes écoles, a été contestée par certains. Les CPGE, suivies d'une Grande École, sont la voie royale dans l'imaginaire collectif. Elles bénéficient de moyens bien supérieurs à ceux des licences, tout en sélectionnant leurs étudiants, alors que de nombreux étudiants s'inscrivent en licence par défaut. Les enseignements en CPGE ne sont pas liés à la recherche et les méthodes pédagogiques n'ont que peu changé depuis des années. Ils ne favorisent pas le développement de l'autonomie et de l'esprit critique des étudiants, mais mesurent leur capacité de travail. Le contenu de formation et sa relation avec les épreuves de concours sont fortement interrogés, même si des modifications du contenu d'épreuves sont apparues (TIPE ou analyse de documents scientifiques en sciences), ce qui amène les étudiants à se tourner vers l'Université.

La suppression de toutes les CPGE et des Grandes Écoles n'étant pas pour demain, quelles évolutions peut-on envisager ? D'abord, rapprocher le financement des licences de celui des CPGE. Ensuite, faire exister un lien avec la recherche dans toutes les filières post-bac, et donc dans les CPGE. Cela pourrait se traduire par des classes mixtes avec l'Université, où des enseignants-chercheurs assureraient des enseignements et où les programmes seraient plus ouverts, bien que cela revienne pour certains à introduire l'excellence pour quelques-uns à l'Université. Cela pourrait aussi signifier l'ouverture de laboratoires de recherche aux enseignants des classes préparatoires, selon des modalités à définir. Enfin, il faudrait faire un travail sur les contenus de formation, et non les déterminer à partir des seuls concours.

Au-delà, l'étudiant doit pouvoir choisir son orientation. Une carte des formations diversifiées, sans déserts universitaires, doit le permettre. Les étudiants issus des baccalauréats technologiques et professionnels doivent se voir offrir un nombre de places accru en BTS et DUT, ainsi que des filières ou des parcours spécifiques à l'Université.

AGRÉGATION

Dans le cadre de la discussion sur la formation des enseignants, les congressistes ont débattu du maintien de l'agrégation. L'agrégation interne est un moyen de promotion, tout comme la liste d'aptitude. La question du maintien de l'agrégation externe est complexe. Le niveau de diplôme exigé pour présenter les CAPES, CAPET, CAPEPS et CAPLP étant maintenant le master, les concours d'agrégation et de CAPES et assimilés ne devraient-ils pas fusionner ? Dans le cas contraire, l'agrégation doit-elle être associée à un niveau ou à des spécificités d'enseignement ?

La fusion exigerait d'aligner les carrières des lauréats sur celle de l'agrégation. Des mesures transitoires devraient être prises dans le cadre de la mise en extinction des corps. Quoi qu'il en soit, pour les établissements d'enseignement supérieur, l'enseignement doit être lié à la recherche dès le niveau L1. Le recrutement de nouveaux enseignants doit donc se faire pour l'essentiel dans les corps d'enseignants-chercheurs. Les actuels certifiés et agrégés en fonction dans l'enseignement supérieur doivent avoir de réelles possibilités d'accès à la recherche et à une carrière d'enseignant-chercheur.

BAC - 3, BAC + 3

Une réunion MEN-MESR s'est tenue récemment autour du « bac - 3 / bac + 3 », suite à la mise en place d'une structure interministérielle créée par l'ancien gouvernement. Venu du modèle américain, proposé lors du colloque de la CPU de 2011, s'appuyant sur un rôle fort des régions, ce concept porte en germe la constitution de collèges universitaires

PLAGIAT

Le plagiat et ses dimensions universitaires comptait parmi les thèmes des articles du dossier sur l'écrit dans le numéro de février 2011 du mensuel n° 593. Il touche non seulement la communauté étudiante mais aussi celle des enseignants-chercheurs. Lextenso Éditions vient de publier les actes d'un colloque d'octobre 2011.

Signalons plusieurs communications de collègues qui avaient contribué à notre dossier et y développent plus longuement leurs analyses, Geneviève Koubi, Jean-Noël Darde (Paris 8), Gilles J. Guglielmi (Paris 2) et Hélène Maurel-Indart (Tours) qui en avait assuré la coordination.



© Didier Chamma

Un congrès
constructif

coupés de la recherche. C'est un danger qu'il nous faut combattre. Mais, il faut œuvrer à une meilleure articulation entre le lycée et le premier cycle (licence, DUT), condition nécessaire à la démocratisation. Alors que le baccalauréat est le premier grade universitaire, une des causes de l'échec en premier cycle est l'hiatus entre les programmes de lycée – élaborés sans concertation avec l'enseignement supérieur – et les programmes de licence, les deux secteurs s'ignorant mutuellement. Il y a aussi un hiatus entre les méthodes du lycée et celles de l'université. La solution ne peut pas passer par la seule bonne volonté des collègues. Le gouvernement installé en mai a annoncé deux lois d'orientation concernant l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et la recherche, qu'il sera essentiel d'articuler. Sur toutes ces questions, le SNESUP poursuivra ses réflexions avant le congrès de la FSU de 2013, et les confrontera avec celles de ses partenaires. ●





Universités, recherche... dès maintenant !

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri

En ce temps politique où les incertitudes des intentions du nouveau gouvernement quant aux évolutions dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur dominant, il convient de faire la preuve de l'unité des aspirations de la communauté scientifique. C'est, au-delà du bilan d'une dizaine d'années de politique libérale, l'objectif de ce dossier. Il est urgent d'inverser les logiques. Celles où les étudiants des milieux populaires sont trop souvent broyés par le système (s'ils y accèdent) ou victimes de la prolifération complaisante d'officines privées, dites d'enseignement supérieur, pour lesquelles leurs familles consentent des sacrifices financiers indus. Comme il faut redonner du temps et des moyens aux travaux de recherche fondamentale et dans tous les domaines y compris sciences humaines.

Les propos de G. Fioraso, ministre depuis mai, amorcent des inflexions. Chacun à leur manière, dans ce dossier, responsables syndicaux et associatifs, comme collègues investis de nouvelles responsabilités dans les exécutifs universitaires, pointent les priorités et les changements profonds nécessaires. Le gouvernement doit dès maintenant négocier vraiment avec les organisations représentatives pour que le service public joue tout son rôle.

Engager la rupture

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

Au-delà d'un appel unanime à la rupture, c'est un ensemble cohérent de propositions déclinées dans le temps, approfondissant l'appel du SNESUP dévoilé à la mi-janvier, que le congrès a élaboré pour enclencher dès maintenant de réels changements de politique.

Le congrès d'étude du SNESUP s'est déroulé à un moment politique singulier : à mi-chemin entre le résultat de l'élection présidentielle, qui a vu l'échec de Nicolas Sarkozy, et le scrutin législatif. Ce congrès important a rassemblé plus de 125 délégués venus des quatre coins du pays, ancrés dans la vie de leur établissement pour des débats riches. Les communautés universitaire et scientifique attendent des premiers signaux forts de rupture avec les politiques menées depuis plus d'une dizaine d'années qui fragilisent le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Récemment installé après l'élection de François Hollande, le gouvernement a mis en perspective deux lois d'orientation concernant l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et la recherche. Nous considérons essentiel une réflexion approfondie sur leur articulation, en particulier pour un lien renouvelé entre le lycée et l'université. Le SNESUP y prendra toute sa part. L'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur justifie à lui seul cette prise en compte croisée des attentes des services publics d'éducation et de recherche. Une urgence économique et sociale est celle de qualifications de haut niveau, reconnues dans le secteur public comme dans le privé, et donc de l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur (DUT et licence, master et doctorat), accompagnée par la reconnaissance de ces diplômés dans les conventions collectives et la mise en œuvre d'une synergie entre toutes les formations post-bac. Cette élévation du niveau de qualification ne se fera pas sans une augmentation du nombre d'étudiants bénéficiant de la richesse des formations de l'université et des diplômés qu'elle délivre.

Dès l'entrée à l'université, le lien entre les formations et la recherche est la condition de connaissances actualisées ainsi que la garantie d'une pratique réflexive et émancipatrice du savoir. Nous sommes porteurs de propositions pour le cycle licence, et le post-bac en général, et de transitions et articulations entre formations avant et après bac, qui rompent avec en particulier celles de la Conférence des Présidents d'Université de « bac - 3 à bac + 3 » dont l'objectif serait la constitution de collèges universitaires de premier cycle, sous contrôle des régions déconnectés de la recherche. La formation des enseignants sinistrée par le pouvoir présent exige une attention



© Didier Chamma

Ces cinq dernières années ont vu les conditions d'exercice de nos missions se dégrader profondément, le tissu universitaire se disloquer, nos libertés scientifiques et pédagogiques être entravées, la précarité exploser.

immédiate. Un régime transitoire, qu'il conviendra de rendre le plus bref possible, est à mettre en œuvre dès la rentrée 2012. C'est le sens des mesures d'urgence permettant de préfigurer et d'entamer la réflexion de fond sur la formation des enseignants et sur les concours.

Ces cinq dernières années ont vu les conditions d'exercice de nos missions se dégrader profondément, le tissu universitaire se disloquer, nos libertés scientifiques et pédagogiques être entravées, la précarité exploser... Si les mesures à engager nécessiteront du temps et de la concertation, certaines décisions ne doivent pas tarder : dénonciation des conventions État-Idex, recrutements exceptionnels, revalorisation des salaires à la hauteur des qualifications exigées, maintien dans l'emploi des contractuels existants... La liste de nos propositions et exigences est longue, elles engagent l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé l'écriture d'une nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche laissant derrière elle la loi Pacte pour la Recherche et la loi LRU. Faire de ces textes des réponses aux revendications de la communauté universitaire et scientifique est un enjeu majeur

pour le SNESUP, première organisation chez les enseignants du supérieur. Nous devons peser.

Geneviève Fioraso a également indiqué la méthode que le gouvernement entendrait mettre en œuvre (assises régionales suivies d'assises nationales) pour aboutir à une loi début 2013. La tenue d'assises fait écho à une des demandes anciennes du SNESUP, celle d'un grand débat national. Nous demandons la création d'un comité de pilotage indépendant du gouvernement, permettant la représentation des établissements ainsi que des organisations syndicales en tenant compte de leur poids réel respectif, et ouvert à la société civile.

Contrairement à ce qui s'est passé en 2004 après les États généraux de la Recherche, le débat démocratique que nous souhaitons voir organiser ne pourra pas être confisqué ou détourné. Le SNESUP demande que ce comité de pilotage des assises définisse, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur le service public national d'enseignement supérieur et de recherche, les thématiques traitées (institutionnelles, financières, pédagogiques et d'organisation de la recherche) et les périmètres géographiques adéquats permettant d'associer largement la communauté. ●

Table ronde : ce qui doit changer dans les universités

→ Entretiens croisés avec **Danielle Tartakowsky**, candidate à la présidence de l'université Paris 8, **Rachid El Guerjouma**, président de l'université du Maine, **Yves Jean**, président de l'université de Poitiers et **Bertrand Monthubert**, président de l'université Toulouse 3

Trois présidents nouvellement élus et une candidate tirent un bilan sévère de la politique universitaire des 5 dernières années et évoquent les choix prioritaires pour restaurer le sens et la valeur du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Dès maintenant, avant même, des mesures législatives, quels sont les besoins de vos universités ? Que souhaitez-vous comme seconde décision du ministère (la première a été l'abrogation de la bonteuse circulaire Guéant-Wauquiez) ?

D. T. : Encore candidate, je mesure l'étendue des besoins et m'interroge sur celle des multiples déclinaisons des politiques engagées au nom de « l'économie de la connaissance » qui est la plus préjudiciable, tant elles sont interdépendantes et dévastatrices. La perspective d'assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'annonce d'une loi qui se substituera à la LRU, prévue pour le début 2013, incitent au demeurant de ne pas isoler les dossiers mais à les réintégrer dans le cadre des orientations que nous souhaitons faire prévaloir dans le cadre des débats qui vont s'engager.

Y. J. : Deux mois après mon élection, dans une université pluridisciplinaire de 23 000 étudiants, nos besoins concernent la nécessaire mise en œuvre d'un collectif budgétaire et une loi pluriannuelle de création de postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS. Après le dialogue de gestion avec toutes les composantes et les services communs, je constate que la dotation annuelle de l'État est insuffisante de 2,2 millions d'euros pour nous permettre de fonctionner sans risquer un déficit. Par ailleurs, les missions confiées à l'université s'étant accrues, il est nécessaire de créer 60 postes d'enseignants-chercheurs et 30 de BIATSS au cours des cinq années à venir. La réforme de la masterisation pour préparer à nouveau les futurs enseignants dans de bonnes conditions est très importante. Le gouvernement précédent a véritablement cassé la formation des enseignants, il est urgent d'avoir une politique novatrice en ce domaine. Nous pouvons espérer une nouvelle circulaire permettant l'accueil dans la dignité des étudiants étrangers, accordant aux seules universités la validation de la cohérence des parcours pédagogiques des étudiants.

R. E. G. : Avec le « pacte pour la Recherche », la LRU, la réforme des statuts des enseignants-chercheurs, le grand emprunt, etc., les universités françaises ont subi ces dernières années de plein fouet et concrètement la mise en

place pratique de « l'économie de la connaissance ». Il en a résulté, déficit, précarisation, universités à deux vitesses, avec les IDEX d'un côté, des déserts scientifiques de l'autre. Dans ce contexte, je pense que notre université a besoin d'un message fort montrant que le changement c'est vraiment maintenant en débloquent par exemple des postes d'enseignants-chercheurs et de BIATOSS dès la rentrée prochaine, en attendant que la loi LRU soit « remplacée » à défaut d'être abrogée. D'après le modèle SYMPA lui-même, il manque au moins 166 postes de titulaires pour l'université du Maine. Les projets de notre université sont quasiment bloqués et nous sommes dans de nombreux secteurs au bord de la rupture. Un autre signe serait l'arrêt ou, à défaut, le gel du processus dévastateur des « investissements d'avenir » qui assombrissent l'avenir de nombreuses disciplines et de nombreuses régions.

B. M. : Depuis plusieurs années, de nombreuses structures ont été créées qui rendent le paysage incompréhensible. En particulier, les instruments du grand emprunt, comme les LABEX ou IDEX, se superposent souvent aux structures fondamentales que sont les laboratoires et les universités. Parfois, les contours sont différents. Mais où se fait la cohérence entre ce qui est porté dans un LABEX, par exemple, et la politique scientifique nationale (des organismes de recherche) ou universitaire ? La seconde mesure est donc pour moi la possibilité de revoir ces projets pour simplifier le paysage, vérifier la cohérence avec les politiques définies dans les organismes et universités.

Quel regard portez-vous sur le rôle tenu durant les cinq dernières années par la CPU ? Par le CNESER ? Où seraient les bons équilibres pour une régulation nationale ►►

Je souhaite que la CPU soit un acteur véritablement porteur de propositions pour favoriser un fonctionnement démocratique des universités.





► de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Y. J. : Je souhaite que la CPU soit un acteur véritablement porteur de propositions pour favoriser un fonctionnement démocratique des universités. Un seul exemple, j'attends que la CPU propose une nouvelle composition du CA et un nouveau mode de scrutin. Le conseil d'administration doit être beaucoup plus représentatif de l'université et par ailleurs, le mode de représentation doit être modifié, la liste majoritaire doit pouvoir gouverner, mais il est souhaitable d'avoir une meilleure représentativité de (ou des) liste(s) minoritaires. Élu avec 60 % des voix des enseignants, je ne trouve pas démocratique que seuls deux élus de l'autre liste siègent au CA !

D. T. : Redessinée par les récentes annonces ministérielles, il me semble que la question est, à cette heure, de savoir quels rôles ces deux instances CNESER et CPU dont les statuts diffèrent à plus d'un titre peuvent et doivent jouer dans les débats qui vont s'engager, dans quelle articulation entre elles comme avec d'autres, au premier rang desquels les syndicats et la communauté universitaire ? La CPU constitue un groupe de pression et remplit des missions d'expertise dont on ne saurait contester l'utilité mais dont il conviendrait d'éviter qu'elles ne s'exercent au détriment des organisations représentatives ou des instances statutaires. Il serait également souhaitable de s'assurer que les orientations défendues dans ce cadre par les présidents d'universités reflètent l'expression de leur communauté universitaire. Les présidents, membres du SNE-SUP ou se réclamant de ses orientations, doivent se donner les moyens d'élaborer

des propositions communes et les faire mieux entendre au sein d'un organisme dont les débats et décisions doivent être transparents, et rendus publics.

R. E. G. : En ce qui concerne la CPU, j'ai en mémoire une interview que Jean-Pierre Finance (président de la CPU) avait donnée en 2008 à EDUCPRO où il disait, « en 2001, nous avions proposé la plupart des réformes que l'on retrouve aujourd'hui dans la loi LRU ». Ces propos illustrent le décalage entre les positions de la CPU et celles de la majorité de la communauté universitaire telles qu'exprimées lors du

mouvement sans précédent entre 2007 et 2009. Même si la CPU a quelque peu infléchi sa position par rapport à celle du ministère ces derniers temps, le regard que je porte sur son action est assez critique. Il faudrait que ce groupe de pression soit un peu plus en phase avec les aspirations de la communauté universitaire. Je suis tout à fait d'accord pour que les présidents, membres du SNESUP ou se réclamant de ses orientations, se fassent mieux entendre au sein de la CPU. Les bons équilibres pour une régulation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche sont d'abord dans un fonctionnement plus démocratique dans les universités et par une plus grande place aux instances élues comme le CNESER, le CNU, le CoCNRs.

▼
Une rupture immédiate avec les logiques qui fondent le pacte de la recherche, l'AERES et l'ANR, permettrait simultanément de renouer avec les principes d'une évaluation bien comprise.
 ▲

B. M. : La régulation nationale est sans aucun doute à inventer. Historiquement, c'était le ministère qui l'assurait, avec plus ou moins de bonheur. L'autonomie est une notion intéressante : elle suppose de donner des marges de manœuvre aux acteurs locaux, mais elle impose qu'il y ait une régulation nationale, sans quoi il n'y a plus de service public. J'ai rarement entendu remettre en cause l'autonomie des orga-

nismes comme le CNRS, d'ailleurs.

Cette régulation peut se faire dans des espaces différents en fonction des missions. Pour la recherche, les organismes sont de bonnes structures pour la mettre en œuvre. Pour la formation, le CNESER est indispensable mais devrait sans doute évoluer : actuellement ses avis ont finalement peu de conséquences. Nous devons travailler sur la manière de constituer une structure nationale qui puisse faire des propositions en matière de diplômes, pour que, par exemple, nous puissions réduire le nombre d'intitulés de licence et donner un sens au cadre national des diplômes. Cette structure pourrait être constituée sur un modèle mélangeant les atouts du CNESER et du CNU : à débattre pendant les assises !

La CPU lors de ses journées de 2011 sur les enjeux « bac - 3, bac + 3 » et une large part des exécutifs régionaux favorable à une troisième étape de la décentralisation pointent le niveau régional comme opérationnel pour l'enseignement supérieur : qu'en pensez-vous ?

R. E. G. : Le « bac - 3, bac + 3 » est inspiré du modèle américain, revisité lors du colloque de la CPU de 2011, pour lequel la nouvelle ministre a montré de l'intérêt. Du déjà vu... Il fait suite au trompe-l'œil de l'autonomie sauce RCE et autres PPP, les illusions des plans campus et licence, etc. Cette idée est une autre dimension de la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, soutenue par les exécutifs régionaux qui y voient l'amorce de la troisième étape de la décentralisation et une articulation des besoins locaux de main-d'œuvre moyennement qualifiée. Ce pseudo-concept me semble lourd de danger : ses conséquences découpleraient la recherche, et



→ Danièle T. candidate à de l'université



→ Rachid El. président de du Maine



→ Yves Jean. président de de Poitiers



→ Bertrand. président de Toulouse 3



Artakowsky,
la présidence
ité Paris 8

d'abord les formations en master des trois premières années du post-bac, et ouvriraient la voie aux collèges universitaires.

B. M. : L'enseignement supérieur et la recherche sont des compétences nationales, et pas régionales, et d'ailleurs les présidents de conseils régionaux ne le revendiquent pas. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas à intervenir, et il faut bien reconnaître que les universitaires les sollicitent en permanence. Il serait illégitime qu'ils interviennent dans le contenu des formations, par exemple. En revanche, je trouve normal qu'ils puissent être partie prenante des aspects d'aménagement du territoire. Dans ma Région (Midi-Pyrénées), qui est la plus étendue de France, le Conseil régional est très vigilant sur l'exis-



Guerjouma,
l'université

tence de formations en dehors de Toulouse : cela fait parfois débat, mais je trouve que c'est leur rôle que de se préoccuper des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur de ceux qui vivent parfois loin de Toulouse. Il faut donc bien identifier les rôles de chacun.



l'université

D. T. : Si l'échelon régional peut avoir sa pertinence, dans l'élaboration des schémas de formation, ce ne peut être que dans une dialectique avec l'échelon national, législatif et réglementaire, et jamais à son détriment.

Aussi convient-il de réaffirmer et de revenir à un principe de pilotage national : réaffirmation du caractère national des diplômes, instances nationales d'évaluation et de financement des labos et des enseignants-chercheurs, garantie de l'égalité d'accès aux formations et aux savoirs et diplômes sur l'ensemble du territoire, droits d'inscription et réglementation nationale, meilleure péréquation des moyens attribués aux universités. La loi est toujours plus démocratique et moins inégalitaire que le contrat ou l'arrangement.



Monthubert,
l'université

▼
**Les bons équilibres pour une
régulation nationale de
l'enseignement supérieur et
de la recherche sont d'abord
dans un fonctionnement plus
démocratique dans les
universités,
ce que la LRU n'autorise pas.**
▲

Cette inscription dans la moyenne durée du débat qui va s'ouvrir n'exclut pas qu'on attende du ministère des signes rapides et tangibles du changement annoncé. Agir sans attendre aux deux extrémités du service public d'enseignement et de recherche permettrait d'en restaurer le sens et la valeur et de redonner l'envie d'y prendre sa part et sa place : cela pourrait se faire par une augmentation sensible des aides sociales accordées aux étudiants dès la rentrée, condition nécessaire d'une amélioration de la réussite en premier cycle, et par une remise en cause immédiate de la réforme de la formation des maîtres dont les effets délétères ne sont plus à démontrer. Une rupture immédiate avec les logiques qui fondent le pacte de la recherche, l'AERES et l'ANR, permettrait simultanément de renouer avec les principes d'une évaluation bien comprise, conçue comme un outil au service de la réflexion collective. Une remise à plat de la « politique d'excellence » et des empilements des structures qu'elle a générées devrait permettre de substituer des politiques de coopération aux logiques de concurrence, aux effets particulièrement délétères au niveau francilien. Ainsi la question de la gestion des carrières me paraît-elle devoir s'inscrire dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le sens que nous entendons donner à l'autonomie, sur ses objectifs et ses moyens.

▼
**Quant aux statuts nationaux, ils
jouent un rôle important
et il faut les préserver, non pour
le confort de leurs bénéficiaires,
mais parce qu'ils permettent
l'indépendance
vis-à-vis des pressions
économiques ou politiques.**
▲

Y. J. : L'échelon régional est intéressant pour développer des partenariats avec les collectivités territoriales, dans le cadre d'un schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui favorise une augmentation du nombre de bacheliers rejoignant l'université, qui soutient les actions d'insertion professionnelle, qui privilégie des thématiques de recherche en relation avec nos UMR ou équipes de recherche. Cette dimension territoriale ne peut concerner qu'une partie des missions des universités en articulation avec l'approche nationale et européenne. Les diplômes sont nationaux, le financement de la recherche doit être essentiellement assuré par l'État, l'évaluation des laboratoires, des enseignants-chercheurs doit être nationale... L'État a pour mission de veiller à assurer une péréquation entre les universités pour lutter contre les inégalités territoriales et disciplinaires. Une nouvelle politique de financement des universités et des organismes de recherche est à privilégier, favorisant le soutien aux universités dont la qualité des formations, des recherches et des laboratoires doit être le facteur d'attribution des dotations de l'État. La justice, c'est redéfinir les priorités de financement en réaffectant aux universités les crédits largement distribués à diverses agences. Depuis cinq ans, le gouvernement a privilégié quelques pôles universitaires au détriment de la grande majorité des universités, en particulier les universités pluridisciplinaires qui assurent pleinement leurs missions. Il est urgent de modifier les modes d'attribution des dotations nationales.

Le SNESUP demande l'abrogation de la loi LRU, cela conforterait le statut national des enseignants-chercheurs par une nouvelle gestion nationale de leur carrière. Les établissements en seraient-ils affectés ?

R. E. G. : La loi LRU et le Pacte pour la Recherche ont montré leurs limites, prévisibles. Ils doivent être abrogés et remplacés par un nouveau texte qui engage l'État à une autre politique de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : nouveau financement des universités, loi pluriannuelle de création de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS, lutte contre la précarité, démocratisation des universités, abandon des processus dits « d'excellence », en particulier ceux résultant des « investissements d'avenir » et nouveau financement de la recherche pour éviter l'accroissement des inégalités entre établissements et entre ▶▶

régions, abrogation des textes liés à la formation des enseignants, revitalisation des grands organismes de recherche notamment le CNRS... Tout cela, associé à une nouvelle gestion nationale de la carrière des enseignants-chercheurs, conforterait assurément leur statut national. Et renforcerait les établissements.

D. T. : Je préciserai simplement que le principe du partage des promotions entre les CNU et les établissements, qui n'est pas chose nouvelle, me paraît devoir être conservé dès lors qu'il permet de pallier les exclusives de certains CNU et de valoriser l'investissement des collègues au sein des établissements.

B. M. : Je suis favorable au remplacement de la loi LRU par une nouvelle loi. La simple abrogation serait un retour en arrière qui ne

▼
**La loi est toujours plus
 démocratique et moins
 inégalitaire que le contrat ou
 l'arrangement.**
 ▲

me semble pas une perspective enthousiasmante : il y avait des problèmes avant la LRU. La question n'est pas l'affaiblissement ou non des établissements : l'enjeu est celui de la qualité du service public. La loi LRU a concentré les critiques en ce qui concerne la gouvernance, et il y a urgence à adopter de nouveaux modes d'élection, une structuration plus équilibrée entre les différents conseils, l'existence de contre-pouvoirs. Mais les questions ne s'arrêtent pas à la LRU : toute la question est la manière dont

l'État joue son rôle. Le fait-il par une régulation nationale rénovée, comme évoqué précédemment, ou à coup de concours, type grand emprunt ?

Quant aux statuts nationaux, ils jouent un rôle important et il faut les préserver, non pour le confort de leurs bénéficiaires, mais parce qu'ils permettent l'indépendance vis-à-vis des pressions économiques ou politiques : c'est donc un enjeu républicain. Ces aspects sont au moins aussi importants que la question de la loi LRU. Enfin, la force des établissements se mesure selon moi à la capacité à former au mieux nos étudiants, à augmenter le niveau de formation dans notre pays, à être à la pointe des savoirs.

Je n'ai aucun fantasme d'hyper-présidence, cela me semble totalement contraire à l'esprit universitaire. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De premières pistes intersyndicales le gouvernement doit émettre des signaux forts

Après cinq ans de politique sarkozyste désastreuse pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'élection de François Hollande, nouveau président de la République, ouvre des perspectives nouvelles.

Des réformes d'importance sont nécessaires, qui nécessitent réflexion approfondie associant tous les acteurs et négociations avec les organisations syndicales. Elles passent par l'abrogation de la loi LRU et du Pacte Recherche et leur remplacement par de nouvelles dispositions législatives, définissant notamment un cadre national d'affectation des moyens, respectant la collégialité et la vie démocratique des établissements, et permettant la rédaction de tout autre texte statutaire. L'impulsion d'une nouvelle dynamique pour l'enseignement supérieur et la recherche passe aussi par l'abandon de la mise en concurrence systématique (LabeX, IdeX, gestion des personnels à la performance, ...), par la résorption de la précarité et un plan pluriannuel de création d'emplois à la hauteur des besoins.

Dès maintenant, le nouveau gouvernement doit émettre en direction des personnels et des étudiants des signaux forts d'une politique rompant avec la précédente. C'est pourquoi les organisations soussignées demandent au nouveau gouvernement de :

- Dénoncer la signature des conventions IDEX-État : ces conventions, outre les financements, fixent l'avenir tant pour l'orientation de la recherche que pour l'enseignement. De plus, elles imposent des modalités de restructuration des établissements faisant craindre pour leur intégrité, à l'opposé de la collégialité et de la vie démocratique ;
- Enclencher immédiatement le processus de dessaisissement de l'AERES dans l'évaluation des structures d'enseignement et de recherche, en redonnant tout leur rôle aux instances scientifiques majoritairement élues des organismes tels que le Comité National de la recherche scientifique et les CSS de l'INSERM dans l'évaluation des unités ;
- Prolonger le moratoire sur l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs ;
- Mettre en place une réelle formation universitaire et professionnelle des enseignants, avec des prérecrutements ;
- Faire voter un collectif budgétaire – en utilisant notamment des transferts de crédits de l'ANR ou du Crédit Impôt-Recherche – pour redonner un souffle aux établissements avant la prochaine année universitaire.

Il devra permettre la levée immédiate des emplois gelés et la création d'emplois, ainsi que l'augmentation des crédits des laboratoires et des équipes pédagogiques. Il devra aussi concerner le maintien dans l'emploi des précaires avant accès à un emploi de titulaire. Enfin, il s'agira d'augmenter en nombre et en montant toutes les aides sociales aux étudiants.

L'abrogation de la circulaire Guéant, dont le processus engagé a été confirmé par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en CNESER et devant le Conseil Scientifique du CNRS, rend l'espoir à de nombreux étudiants étrangers, et, dans l'immédiat, aucune reconduite à la frontière d'étudiant ne doit avoir lieu.

Les organisations soussignées vont poursuivre leur travail en commun pour préciser les axes d'intervention partagés et les revendications. Elles appellent les personnels et les étudiants à participer dès maintenant aux divers débats démocratiques et contradictoires organisés dans les établissements tant sur les exigences des personnels que sur les moyens de les faire aboutir. ●

Signataires : FSU (SNESUP, SNCS, SNEP, SNASUB, SNETAP), CGT (SNTRS, CGT INRA, FERC Sup), SOLIDAIRES (Sud Recherche EPST, Sud Etudiant), CFTC INRA, SLR, SLU

Relancer la démocratisation de l'enseignement supérieur

→ par Emmanuel Zemmour, président de l'UNEF

Une véritable politique de rupture suppose que soit garanti à chaque jeune un droit à étudier dans des conditions acceptables. Cet objectif implique la révision de l'ensemble de la loi LRU et la refonte de l'architecture des premiers cycles.

Le quinquennat qui s'achève a été ponctué de nombreuses mobilisations de jeunes. Chacune de ces mobilisations exprimait une même volonté : celle de rompre avec un modèle de société qui préfère économiser au présent plutôt que de miser sur sa jeunesse.

Le changement de pouvoir est aussi le fruit de cette volonté de transformer la société en profondeur propre à notre génération. Pour autant, l'alternance ne porte pas en elle-même toutes les réponses attendues par la jeunesse et le rôle du mouvement social sera déterminant pour faire entendre nos priorités syndicales et imposer une véritable politique de rupture avec le dernier quinquennat. Nous attendons un nouveau mouvement de démocratisation de l'enseignement supérieur, à l'image du formidable effort de massification entrepris dans les années 1960. En particulier, deux chantiers portés par les étudiants ne pourront être contournés par le prochain gouvernement : la création d'un statut social des jeunes en formation, et la réforme en profondeur du service public d'enseignement supérieur. La création d'un statut social pour les jeunes en formation doit garantir à chaque jeune un droit à étudier dans des conditions acceptables par la mise en place d'une allocation

d'autonomie universelle : en 2017, plus aucun étudiant indépendant financièrement de sa famille ne devra avoir à occuper un emploi salarié en même temps qu'il étudie. Malgré un contexte de contraintes budgétaires, c'est dès 2012 qu'il faudra franchir le premier pas, par la négociation d'un plan social étudiant qui remette à plat l'ensemble du système d'aides sociales ainsi que le principe injuste de la demi-part fiscale.

Rompre avec un système élitiste

En ce qui concerne la réforme de l'enseignement supérieur, les étudiants attendent une rupture profonde avec le système élitiste construit par le précédent gouvernement. En premier lieu, le financement des universités devra être remis à plat, non seulement pour permettre une répartition des budgets selon les besoins des universités mais aussi pour démarrer le rattrapage du niveau de financement et de taux d'encadrement des écoles. Cette réforme des financements,

souhaitée par les étudiants comme par la très grande majorité de la communauté universitaire, ne pourra logiquement être réalisée tant que les processus des Idex ne seront pas stoppés.

Au-delà de l'urgence budgétaire, c'est l'ensemble de la loi LRU qui doit être revu : fin de l'enveloppe globale pour rétablir les fléchages budgétaires, gouvernance plus collégiale et plus démocratique, cadrage national des formations ou encore garantie d'un maillage territorial équilibré sont autant

de nécessités pour reconstruire un véritable service public. Enfin, face à un taux d'échec notamment en premier cycle qui n'est jamais passé sous la barre des 40 %, la refonte de l'architecture des premiers cycles sera une priorité étudiante. Au cœur de cette réforme, le principe de spécialisation progressive tout au long du cycle et de pluridiscipli-

▼
Au cœur de cette réforme, le principe de spécialisation progressive tout au long du cycle et de pluridisciplinarité devra conférer à chaque étudiant une véritable maîtrise de son parcours universitaire.
 ▲

plinarité devra conférer à chaque étudiant une véritable maîtrise de son parcours universitaire.

Ces deux chantiers majeurs seront l'objet de toute l'attention des étudiants et c'est à l'aune de leur avancée qu'ils jugeront de l'action du nouveau gouvernement.

Cependant l'ambition de voir notre enseignement supérieur véritablement transformé ne fera pas oublier aux étudiants les urgences immédiates. Parmi ces dossiers brûlants qui devront être traités d'ici la rentrée, les étudiants porteront leurs efforts et les rapports de force sur quatre d'entre eux : la fin du processus des Idex, la réforme de la formation des enseignants et le recrutement immédiat de 5 000 personnels encadrants (enseignants et personnels IATSS), l'augmentation sensible des bourses (dont la plus élevée atteint aujourd'hui à peine 460 euros par mois) ainsi que la suppression de l'ensemble des mesures Guéant. Le collectif budgétaire prévu pour le mois de juillet, sera une première occasion d'apprécier le degré d'écoute et de compréhension du nouveau gouvernement quant aux priorités étudiantes. ●



© Didier Chamma

**QUELQUES MOTS
D'ALAIN TRAUTMANN**

Fondateur et ex-porte-parole du mouvement Sauvons la Recherche, Alain Trautmann est biologiste. Il dirige le département Immunologie et hématologie de l'Institut Cochin et il est également coresponsable de l'équipe de recherche Activation lymphocytaire et synapse immunologique. Lauréat 2010 de la médaille d'argent du CNRS, il a refusé la prime financière attachée à cette distinction. Il est membre élu du Conseil scientifique du CNRS.

Quels premiers changements sont selon toi indispensables dans le financement de la recherche ?

L'asphyxie financière du CNRS a été organisée de façon consciencieuse et méthodique par N. Sarkozy et V. Péresse. Il est urgent de donner de l'air à cet organisme de recherche. Il pourrait être fait appel sans tarder à un transfert de fonds de l'ANR et à un collectif budgétaire. Dans un deuxième temps, j'espère que les Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposeront un rééquilibrage entre les financements sur appels d'offre et les financements de base (encadrés par les contrats quadriennaux ou quinquennaux des laboratoires avec les organismes de recherche et les universités).

Tu as fait partie des organisateurs des États généraux de Grenoble via le Comité d'Initiatives et de Propositions. Quelle est selon cette expérience, la bonne «distance» entre le ministère et les organisateurs/rapporteurs de futures Assises ? Quels moyens ?

Concernant les Assises de l'ESR de cet automne, on peut comprendre que si le ministère s'engage à prendre en compte les conclusions de ces Assises, il souhaite aussi encadrer la discussion. C'est une démarche responsable et légitime, à condition que ce cadrage ne soit pas un corset. Il serait regrettable et contre-productif que les Assises servent uniquement à valider un projet et des conclusions préemptées. Il devra donc y avoir des dispositifs permettant une réelle diffusion des débats locaux (a priori sur un ou des sites web) et une remontée des principales conclusions qui pourraient émerger, même si ces dernières n'apparaissent pas dans les propositions initiales. Il serait très souhaitable qu'une version provisoire du rapport final soit soumise au débat public, afin que les acteurs de l'ESR se reconnaissent dans les conclusions de ces Assises.

Propos recueillis par Jean Fabbri

La recherche a payé un lourd tribut, il faut reconstruire

→ par Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT

L'objectif prioritaire doit être de rompre avec la concurrence destructrice entre équipes de recherche et, corrélativement, de réaffirmer le rôle central des laboratoires. Ceux-ci doivent être mieux financés et leur vie démocratique développée.

Rarement un quinquennat n'aura été aussi catastrophique pour l'ensemble des travailleurs, y compris pour ceux du secteur de la recherche, que celui de Nicolas Sarkozy. Les différents gouvernements qui se sont succédé ont, en effet, réduit la liberté de recherche au profit d'un pilotage de plus en plus serré en faveur des industriels tout en réduisant les budgets consacrés aux organismes et aux universités. La recherche reposant sur des financements récurrents a disparu au profit exclusif d'une recherche sur contrats de projets financés par l'ANR et évaluée par l'AERES, avec pour conséquence l'explosion de la précarité qui représente maintenant 40 % des personnels de l'Inserm et environ 30 % de ceux du CNRS. L'instabilité chronique des collectifs de travail due à cette précarité massive se heurte à la nécessité de conserver pour un laboratoire les savoir-faire acquis par les personnels hautement qualifiés. La bataille pour un emploi stable et de qualité doit être au cœur de l'action syndicale.

Les organismes de recherche ont été réduits progressivement à de simples gestionnaires de personnels. La création de structures technocratiques a complexifié le système, le rendant illisible. La LRU a conféré aux universités une autonomie limitée à une autonomie de gestion. L'asservissement aux entreprises s'est accru avec les Fondations de Coopérations Scientifiques auxquelles les universités sont adossées et qui seront de fait contrôlées par des entreprises privées. Le Grand Emprunt est venu complexifier plus encore le système en créant sous couvert d'excellence toute une série de structures dont les directions constituent un déni de démocratie. Ces structures dites d'excellence sont de très puissants outils de restructuration de l'enseignement et de la recherche au profit des seuls industriels. Elles doivent être combattues.

Reconstruire : comment ?

Il est temps de rompre définitivement avec les orientations catastrophiques des années passées. Il faut des changements législatifs rapides (abrogation de la LRU, du Pacte pour la recherche, de l'AERES, etc.). Mais il faut aussi des mesures immédiates, dont en particulier un collectif budgétaire qui transférera dans les EPST et les universités des crédits affectés à l'ANR et au Crédit d'Impôt Recherche pour en faire des cré-

aits récurrents. Cela doit permettre d'empêcher l'asphyxie financière des établissements, de recréer les postes supprimés et de stabiliser le plus possible de précaires. Il faudra aussi annuler les conventions Idex déjà signées.

En tant que syndicat des EPST, nous demandons pour ceux-ci le rétablissement de leur vocation à assurer la cohérence nationale de l'effort de recherche publique. Le SNTRS-CGT refuse que le rôle des organismes de recherche se réduise à celui d'agences de moyens, il demande le rétablissement des prérogatives des EPST en matière d'évaluation, de prospective et de financement.

Il faut mettre fin à la concurrence destructrice entre équipes de recherche et réaffirmer le rôle central du laboratoire qui est la structure de base où se pratiquent la recherche ainsi que la formation à et par la recherche, le lieu où se stabilisent les savoirs et les techniques. Les laboratoires, et notamment les UMR, doivent être nettement mieux financés et leur vie démocratique doit être développée.

Nous assistons à l'échec de la stratégie élaborée à Lisbonne en 2000 qui visait à réorganiser la recherche pour aider les groupes privés à prendre des positions dominantes sur les marchés. L'objectif des 3 % du PIB consacré à la recherche n'a pas été tenu, faute d'investissements du secteur privé et de l'État. Et avec 300 000 pertes d'emplois directs et induits enregistrées ces cinq dernières années, l'industrie ne représente plus en France que 11 % des emplois.

Si, pour la CGT, la recherche fondamentale doit rester au cœur des politiques publiques, ces dernières ont également vocation à développer les connaissances dans des domaines plus appliqués et technologiques. Cette place, dévolue aux EPIC et à certains EPST, peut être aussi occupée par des équipes du CNRS et des universités. Il faut développer des coopérations équilibrées entre la recherche publique et les entreprises sans accepter de faire dans le public le travail des centres de recherche industriels.

D'autres solutions que le dégrèvement fiscal doivent permettre d'inciter les entreprises à la recherche. Une véritable politique industrielle de l'État ne peut pas se résumer à des aides fiscales sans contrepartie. Elle nécessite d'autres choix économiques et politiques. ●

Un regard sur l'ensemble des scrutins universitaires : LRU saison 2

→ par Jean Fabbri

Avec une forte participation électorale générale, nombre de présidents qui se représentaient sortent confortés avec des CA bien peu pluralistes. Les listes contestant la loi LRU et ses logiques marquent le pas ou sont en retrait sur 2008, malgré quelques notables succès. Le SNESUP est la seule organisation qui a présenté partout des candidats et qui compte le plus large réseau d'élus dans tous les conseils

Profondément modifiés dans leurs fonctions, et dans son mode d'élection et sa composition pour le conseil d'administration, les conseils centraux des universités ont tous (ou presque) été renouvelés dans les cinq derniers mois.

L'examen attentif des premiers scrutins de ce type⁽¹⁾, après les exceptionnelles mobilisations du printemps 2009, montre un paysage beaucoup plus contrasté que ne laissaient entrevoir les AG et cortèges de ce fort moment revendicatif. Les enseignants-chercheurs seuls, ou mêlés à d'autres universitaires, ont depuis 2009 été consultés à plusieurs reprises, mais les taux de participation (28 % au CTPU en 2010, 50 % pour le CNU⁽²⁾ en 2011) pèsent moins que les plus de 70 % (en moyenne) dans les élections « locales » récentes. Le caractère représentatif des votes fournit donc un état des lieux incontestable.

Mettant de côté l'élection du président de l'université par le CA dans un cadre de très forte distorsion de sa

composition du fait de la loi LRU, nous examinerons le nombre, la composition et les scores des listes construites autour d'une plateforme globale⁽³⁾ pour l'établissement.

Les résultats des listes construites avec ou sans étiquettes syndicales en portant la critique radicale de la loi LRU et de ses déclinaisons statutaires et budgétaires sont, sauf exceptions (Le Mans, Poitiers, Toulouse, Reims, Grenoble, Montpellier 3, Paris 1, Paris 8 et Paris 10), stables ou en retrait sur 2008. Les villes où nos idées progressent recouvrent des structures contrastées : établissements intégrés aux opérations Idex (Toulouse) ou peu arrosés par les Labex.

Dans plusieurs universités, la dichotomie des résultats entre les collèges A et B du CA, qui existait en 2008 et avait conduit le SNESUP et ses alliés à détenir la moitié des sièges « enseignants-chercheurs et enseignants » du CA a cessé : ainsi à Dijon,

Créteil, Orléans, Paris 6, Marseille (dans un contexte post-fusion), le nombre d'élus syndicaux régresse brutalement (effet de la prime majoritaire). Comme il y a 4 ans, mais dans une moindre mesure, les syndiqués SNESUP ne se retrouvent malheureusement pas tous sur les mêmes listes. Paris 4, Paris 13, Angers, Rouen,

La Réunion, d'autres, témoignent des difficultés à faire vivre, discuter et adopter des positions communes et fortes au sein des sections syndicales. Les périmètres des listes de rassemblement auxquelles participent (le plus souvent en étant à l'initiative) les militants de notre syndicat, sont là aussi très variés. D'un arc syndical très large (Poitiers), à des oppositions où le SGEN (Rennes 2), l'UNSA (Paris 11, Orléans) jouent contre les candidats

SNESUP, les configurations sont des plus variées et tendent à obscurcir les enjeux en les déconnectant des analyses sur les dimensions nationales des difficultés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le SNESUP est la seule organisation syndicale à afficher sa présence dans tous les scrutins et à obtenir presque partout au moins un élu.

Les conseils centraux où sont représentés toutes les catégories de personnels et les étudiants font apparaître d'autres lignes de clivages. Les combinaisons d'alliances syndicales chez les BIATSS sont très variées. La présence FSU (SNASUB et UNATOS) dans ces scrutins est assez faible. Si l'UNEF est, comme le SNESUP, présente partout, ses résultats sont très inégaux, largement devancés par ceux des listes corpo. Cet aspect contribue parfois à l'inversion des majorités relatives obtenues par des listes des deux collèges enseignants (Paris 11). Comme nous l'avions souligné dès le pro-



jet de loi en 2007, l'obligation de représenter chacun des secteurs de formation pour les listes au CA, conduit à accorder un rôle d'arbitre a priori aux corporations médicales et juridiques. Les difficultés pour composer les listes syndicales en particulier dans le collège des professeurs d'université, là où existe un secteur santé, ont été considérables (Paris 12, Tours, Nantes, Dijon...) et cette surreprésentation des milieux de la santé conduit à une augmentation du nombre de présidents PU-PH passés de 7 à 21 à la tête des universités en 4 ans, ce qui se retrouve au plus haut niveau : L. Collet, de la CPU à la direction du cabinet de la ministre par exemple. Il ne sert à rien de travestir la réalité du moment même si nous travaillons pour la modifier en profondeur. Un certain nombre d'universitaires pris dans une cascade de bouleversements qui affectent, et pour l'essentiel dégradent, la recherche, les contenus pédagogiques et les structures même de l'enseignement supérieur, se sont réfugiés dans une forme d'attentisme en confortant le plus souvent les présidents qui se représentaient. Faire revivre la collégialité démocratique et insuffler un profond renouveau n'attend pas ! ●

(1) La première vague de ces scrutins dans le cadre de la loi LRU s'est tenue entre décembre 2007 et juin 2008.

(2) Au CNU les listes « non syndicales » sont données à 40 % par le ministère dans un décompte savamment biaisé, une étude plus fine et moins à charge, les crédite de 35 % soit légèrement plus que les listes SNESUP et d'union syndicale incluant le SNESUP.

(3) Le plus souvent pour les trois conseils ou au moins deux d'entre eux CA et CEVU.

▼
Faire revivre la collégialité démocratique et insuffler un profond renouveau n'attend pas !
 ▲



Le CA élit son président à une voix près

Le scrutin du 12 avril n'a attribué à aucun des deux candidats à la présidence une avance décisive. En effet les listes présentées par le président sortant Philippe Rollet ont arraché la prime majoritaire en collège B à une voix près alors que celles soutenant la candidature d'Isam Shahrouh, ex-VP recherche, sont sorties victorieuses en collège A. La commission de contrôle des opérations électorales a rejeté le recours en annulation du scrutin collège B au CA déposé par ce dernier. L'appel au Tribunal administratif est en cours d'instruction (audience publique le 20 juin). Après le report de l'élection à la présidence initialement fixée au 11 mai, les élus consultés par P. Rollet, administrateur provisoire, ont opté en faveur de la poursuite du processus électoral sans attendre la décision du TA, en raison des décisions urgentes nécessitant la tenue des conseils restreints (recrutements EC notamment). Les organisations constitutives de nos listes FSU-CGT ont consulté leurs syndiqués en vue de l'élection du président. Le mandat confié à l'élu BIATOSS par la CGT et à l'élu collège B par le SNESUP a été de voter en faveur de la réélection de P. Rollet.

Dans la section SNESUP, les débats ont été houleux, même si le vote de ce mandat a été largement majoritaire. En effet, notre section, qui a présenté des listes indépendantes, compte des partisans des deux candidats (dont certains figuraient sur les listes ou dans les équipes de ces derniers), et parmi les syndiqués qui prônaient l'abstention, les partisans d'I. Shahrouh étaient très actifs. Le 25 mai, P. Rollet a été élu dès le premier tour de scrutin par 11 voix contre 9.

L'écart faible et l'absence d'abstention font peser de grandes incertitudes en cas d'annulation du scrutin collège B au CA. En cas d'annulation par le TA du scrutin en collège B, notre section aura à débattre de l'opportunité de présenter à nouveau une liste indépendante. ●

Christophe Vuylstecker, secrétaire de la section



Trois voix d'avance pour le SNESUP au CA dans le collège B !

Les élections aux conseils centraux se sont déroulées mardi 15 mai, avec la configuration suivante pour le CA : dans le collège A, 2 listes, celle du président sortant C. Özkul, syndiqué au SNESUP, qui se représente pour un nouveau mandat, et celle de son principal adversaire O. Beaumais ; dans le collège B, 3 listes, celle du premier vice-président soutenue par le président, celle des soutiens à O. Beaumais, enfin celle du SNESUP qui a fait le choix de constituer sa propre liste après avoir fait le constat que le président souhaitait désigner l'ensemble des membres de la liste syndicale dans le collège B. Après une campagne assez tendue au terme de laquelle le président a décidé de présenter dans un certain nombre de collèges du CS et du CEVU des listes face à celles du SNESUP, le verdict des urnes nous a été favorable à 3 voix près au CA dans le collège B, ce qui, compte tenu de la prime majoritaire instaurée par la LRU, nous permet de bénéficier de 6 sièges pour 1 seulement à la liste présidentielle. Dans le collège A, la liste présentée par le président emporte la totalité des 7 sièges tandis que dans le collège BIATOS, la liste SNASUB/A&I arrive en tête et obtient un élu devant les listes SNPTES-UNSA (1 élu) et CGT (1 élu). Au CS et au CEVU, la dispersion des listes ne permet pas une analyse très simple du scrutin mais nous conservons pratiquement le même nombre d'élu(e)s.

Globalement, c'est donc dans une configuration plutôt favorable à une intervention syndicale véritablement indépendante que se présente ce nouveau mandat de 4 ans à l'université de Rouen. Si le président sortant, qui a été réélu mardi 5 juin par 15 voix pour et 7 votes blancs, est syndiqué au SNESUP et s'appuie sur une équipe comprenant certains collègues syndiqués, il n'en demeure pas moins que la distinction entre l'équipe de direction de l'université et les sections syndicales de l'établissement nous paraît fondamentale. ●

Pierre-Emmanuel Berche, coordinateur des sections SNESUP de l'université de Rouen

Résultats des élections aux conseils centraux du site grenoblois



Domaine STS

Les listes intersyndicales marquent un franc succès (55 %) et forment le plus grand nombre d'élus au congrès (15) avec un taux de participation record. L'unique candidate à la présidence est élue à une très grande majorité du congrès en proposant une rupture de forme évidente. Nous attendons la rupture sur le fond.

Domaines STS + SHS

Augmentation de 50 % du nombre de nos élus (de 10 à 15) ! La progression des listes FSU et celle des listes de notables se sont faites au détriment des listes UNSA + SGEN. Sans surprise, l'unique candidat à la présidence (indépendant des 3 listes) a été élu. Ses propositions marquent une rupture assez sensible avec les pratiques de l'équipe précédente.



Domaines DEG + SHS

À Grenoble 2, l'IS a été dynamique et force de propositions pour l'émergence d'une liste (Réussir Ensemble et Intersyndicale) d'opposition à l'équipe sortante. La participation record chez les enseignants pour le CA a marqué la volonté de rupture avec l'ancien « système » et les résultats ont été sans appel (6 élus PR/7 et 6 élus EC/7 au CA). Au final, l'IS comptera 6 élus au CA (dont 2 SNESUP), 11 au CS (dont 2 SNESUP), 5 au CEVU (dont 2 SNESUP). Un seul candidat (issu de RE, soutenu par l'Intersyndicale) s'est présenté et a été élu à la présidence.

Domaines ALL + SHS

Le SNESUP a conduit une démarche intersyndicale d'élaboration collective d'une plateforme sur la base desquelles ont été constituées les listes de candidatures, élargies à SLU, à des collectifs locaux et à des non-syndiqués. Les listes conduites par Lise Dumasy restent nettement majoritaires avec 9 sièges sur 12 (A), 1 siège sur 2 (B) et 4 sièges sur 5 (C). Ces résultats marquent la consolidation de notre implantation dans l'université Stendhal. Seule candidate à la présidence, Lise Dumasy a été réélue à l'unanimité pour un nouveau mandat. Ces élections marquent un renouvellement important des exécutifs avec notamment le changement, positif, de trois des présidents sur quatre et le renouvellement de la présidente SNESUP de Grenoble 3. Dans tous les établissements, le SNESUP s'est fortement impliqué dans les campagnes électorales. On constate avec satisfaction une progression manifeste des pourcentages obtenus par les listes syndicales.

Cette nouvelle configuration nous donne espoir de pouvoir développer une politique démocratiquement élaborée de coopérations à l'échelle du site et de sortir enfin des affrontements entre établissements et entre disciplines qui ont marqué la mandature précédente et que la course désespérée aux machinEX n'a fait qu'exacerber. Dans cette perspective, l'existence d'une section SNESUP unique pour les quatre établissements est un atout manifeste. ●

Claudine Kabane, secrétaire de section

Élections sans surprise

Les élections à Orléans ont eu lieu le 31 mai. La campagne a été aussi brève que le permet la loi : entre les congés et les ponts, une seule semaine pour passer dans les amphis quasi vides des composantes et antennes d'un campus qui s'étend sur cinq départements. L'enjeu pour la présidence était clair : éviter les questions sensibles (sept personnels au TA pour demander la protection fonctionnelle qui leur a été refusée, un projet d'installation du laboratoire Servier dans une nouvelle UMR, un projet d'établissement qui impose des fusions de composantes contre l'avis des conseils d'UFR concernés, etc.). Face à la liste ESPER (Ensemble pour un service public d'enseignement supérieur) soutenue par le SNESUP, qui rassemblait des syndiqués (SNESUP et SUD) et non syndiqués, deux listes regroupaient des enseignants, enseignants chercheurs et BIATOSS : celle de la présidence sortante, une autre soutenue par l'UNSA. Les trois programmes évoquaient la démocratie malmenée et les risques psychosociaux mais différaient sur la façon de rétablir un climat collégial et serein.

Les résultats viennent de tomber : la présidence sortante a réussi son tour de force, grâce à la prime au gagnant de la LRU. Avec ses 41 % des suffrages (tous personnels confondus), elle remporte 12 des 17 sièges des personnels au CA. Forte de ce résultat, elle semble pressée de poursuivre ses projets et manœuvres (recrutement d'un élu local UMP en PAST à 25 000 €/an pour 64 heures de cours, à titre d'exemple). Alors que la décision du 3 mai annonçant les élections indiquait que « le mandat des représentants des personnels nouvellement élus [commencerait] à courir le 3 juillet 2012 », le mail du 5 juin proclamant les résultats annonce un CA le 18 juin pour élire le nouveau président... sans suspens. ●

Gwenaëlle Fabre, secrétaire adjointe de section



AMIDEX : un pari de 6 milliards d'euros



Dans la logique de la LRU, le président Y. Berland s'est délibérément abstenu de consulter des instances élues pour engager l'université d'Aix-Marseille (AMU) dans le projet AMIDEX. Pour amener AMU dans le top 100 des universités mondiales, ce projet installe une compétition et une concurrence décomplexées dans notre communauté. Sa mise en œuvre introduira des différences démesurées entre les personnels suivant que leur thématique de recherche tombera ou non dans le périmètre dit d'excellence. De plus, avec la généralisation de l'absence de collégialité, du fonctionnement en mode projet, des rémunérations et conditions de travail sur mesure, des recrutements pilotés par un comité de « chasseurs de têtes », l'objectif est de transformer AMU en « entreprise université ».

La justification de cet objectif repose sur un double pari. D'une part, les « excellents » produiraient un effet d'entraînement qui tirerait vers le haut l'ensemble de la recherche et des formations de AMU. D'autre part, AMU deviendrait plus efficace et plus fonctionnelle. Nous jugeons ce pari de presque 6 milliards d'euros extrêmement risqué. D'abord, parce que nous partageons l'idée que la collégialité est nécessaire dans l'université. Ensuite, parce que l'effet d'entraînement est une illusion de plus destinée à justifier l'introduction d'injustices au travail au profit d'une seule priorité : faire entrer AMU dans le top 100 du classement de Shanghai en se conformant à une série d'indicateurs purement quantitatifs et déconnectés de la réalité de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité.

Pour ces raisons, nos syndicats ont souhaité adresser un recours gracieux à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, demandant l'annulation de la convention attributive d'aide en faveur du projet AMIDEX. ●

Caroline Mauriat, secrétaire académique du SNESUP-FSU Aix-Marseille (élue au CA de l'université d'Aix-Marseille)

Boris Gralak, secrétaire de la section SNCS-FSU Aix-Marseille (élue au CS de l'université d'Aix-Marseille)



Élections piège à... ?

Le verdict des élections aux conseils centraux de l'université Montpellier 2 est sans appel(s) : sans appel, la présidentialisation poussée à l'extrême et adjuvant, de façon quasi égale, la grande majorité des sièges des trois conseils aux deux « principales » listes concurrentes. Sans appel aussi, le clivage entre le « central », fortement associé à la seule UFR de l'établissement, et les IUT ainsi que les sites délocalisés de l'IUFM. Ce repli corporatiste dans les composantes à statut dérogatoire est édifant car symptomatique de réflexes nourris pas la peur. Peur de perdre son statut, ses moyens, ses spécificités... Peur de disparaître. Pour sa part, la FSU obtient plus d'élus que précédemment (8 contre 6). Avec un élu au CA contre aucun il y a quatre ans, trois au CEVU contre un et de même au CS, le SNESUP pourrait même apparaître gagnant !

Pourtant, incapables de se départager, les deux « majorités » ont dû fusionner la majeure partie de leur programme, annihilant quelque part le clivage apparu chez les électeurs. Finies les remarques désobligeantes et autres attaques parfois sournoises de la campagne, la raison prévaut, il en va de la survie d'une université. Pourtant aussi, ce nécessaire rapprochement entre les deux groupes a conduit à placer quelque peu en retrait le SNESUP qui passe du rôle de moteur potentiel dans l'établissement, notamment au CEVU, à celui de... Acteur ? Observateur ? Aiguillon ? Opposant ? Arbitre ? À l'heure où s'écrivent ces lignes, un président a finalement été élu, les personnalités extérieures et les VP centraux devraient suivre, tandis que le syndicat cherche sa place « définitive » à l'issue de ces élections. Une chose est toutefois sûre : nos élus continueront d'œuvrer pour la défense des personnels et de leurs missions. ●

Patrick Canadas, secrétaire de section

La loi LRU dans toute sa splendeur !



Attaquée dès 2007 par N. Sarkozy qui souhaitait faire de Paris-Saclay l'« université » phare de son mandat, l'université Paris-Sud a résisté tant bien que mal au rouleau compresseur, en grande partie grâce au travail collectif des élu(e)s FSU aux conseils centraux. Chaque année apporta son lot de déclinaisons locales des désastres nationaux, toujours suivant le même schéma : plan campus retoqué puis forcé, imposition d'une FCS avec refus des statuts, repassés à la hussarde devant le CA, projet Idex d'abord refusé par l'université, puis accepté sous la pression, pour finir par une signature de convention Idex contre l'avis initial des élu(e)s des conseils centraux, tout juste entre les élections et les nouveaux conseils... Dans ce contexte, l'équipe sortante s'est scindée en deux listes aux projets bien distincts, l'une avec les VP CA & CS sortants lorgnant vers l'excellence et ouvertement pro-LRU (liste « Bittoun »), tandis que la VP-RH - SNESUP - et les sortant(e)s FSU soutenaient une candidature critique vis-à-vis de la future « université Paris-Saclay » pour des listes élaborées en concertation avec la FSU (liste « Chapuisat »).

Même si les bruits courraient que tous ne voulaient que la « sauvegarde » de Paris-Sud, ces candidatures s'inscrivaient dans deux démarches bien différentes. Tandis que la liste Bittoun cherchait essentiellement à assurer les soutiens des composantes, la liste Chapuisat sollicitait le soutien de la FSU - accordé après consultation interne des adhérents - pour aboutir à des listes plus syndicales que lors du mandat précédent, élaborées dans la concertation pour les trois conseils. Cette démarche fut couronnée de succès... en voix... Les longues tractations occultes qui suivirent les élections du 3 avril aboutirent à élire J. Bittoun président alors que les listes le soutenant n'ont recueilli que 44 % des voix des personnels enseignants et/ou chercheurs ! Voici les résultats de ce cas d'école : pour 10 voix en A (245 contre 235, 1 %), la liste Bittoun emporte la présidence alors qu'elle a perdu de 150 voix en B (291 voix contre 438 - 60 % ! - pour la liste FSU menée par G. Laschon). Total en voix : Bittoun 438, Chapuisat 673. Résultat des courses : J. Bittoun élu président ! Grâce aux trois voix de la FAGE, on sait maintenant qu'à Paris-Sud, une voix A compte 15 fois plus qu'une B. On ne l'oubliera pas... ●

Arnaud Le Ny, secrétaire de section

Élections : le SNESUP dans la tourmente !



Avec le soutien de la FSU, en 2008, Mohamed Rochdi a été élu président à l'UR. Depuis, face à sa politique pro LRU-RCE, le SNESUP a dû se démarquer : à mi-mandat, un nouveau bureau a été élu sur une orientation combative en cohérence avec les positions nationales.

Pour les échéances 2012, un programme-cadre FSU a été construit collégialement puis soumis à débat en AG des adhérents. Malheureusement, cette démarche démocratique a été dévoyée par les « supporters » de l'équipe sortante. Cette tendance « Rochdi à tout prix » a œuvré pour vider de tout contenu revendicatif « local » ce cadre qui représentait pourtant la continuité de nos combats sur les dernières années à l'UR ! Aussi, après 8 h 30 de débats en AG successives, nous sommes arrivés à une situation de blocage et avons déclaré forfait.

Refusant d'être instrumentalisés, en bureau SNESUP nous avons décidé de ne soutenir aucune liste d'ouverture. Le SNASUB a adopté la même position. Au final, deux candidatures non syndicales en présence le 7 juin :

- M. Rochdi, président sortant, soutenu par « Démocratie, Partage et Service Public » groupe de 150 personnes (dont 25 environ de nos adhérents) ;
- Ph. Jean-Pierre, pour « Refonder l'Université de La Réunion », économiste jugé plus à droite et soutenu par l'UNSA (une dizaine de nos camarades sur ses listes). Résultats : en CA, M. Rochdi gagne avec 6 élus en collège A (2 SNESUP), 6 élus en collège B (3 SNESUP) ; Ph Jean-Pierre obtient 2 sièges (1 SNESUP). Au CS et CEVU, les deux listes sont quasiment à égalité.

Climat délétère, coups bas, dénégations calomnieuses, attaques personnelles en tout genre, ont été la marque de cette campagne.

Par des « questions ouvertes », nous avons tenté d'interpeller publiquement les candidats sur des enjeux incontournables à nos yeux : abrogation de la LRU, refus de passer en RCE, rétablissement des filières détruites, révision du SDIA... Tout ça sans résultats probants.

Toutefois, notre dernière proposition a reçu l'assentiment des 2 listes : « Dès le mois de juillet, négocier pour obtenir du MESR un statut dérogatoire pour l'UR afin qu'elle n'ait pas à passer en mode RCE au 1^{er} janvier 2013. Qu'en ce sens ne lui soit pas déléguée sa masse salariale, qui resterait ainsi sous gestion de l'État ».

Il serait permis d'espérer que la majorité élue tienne cet engagement !

Le SNESUP saura-t-il reformer ses rangs pour peser sur la politique de l'UR ? ●

Richard Topczynski, secrétaire de section

Une présidente à



Le 11 mai dernier, le nouveau conseil d'administration a élu Fabienne Blaise, candidate du SNESUP, à la présidence de l'université par 18 voix sur 22. Cette élection a été l'aboutissement d'un processus entamé dans les premiers jours de janvier 2012, lorsque deux collègues de la section ont manifesté leur intention d'être candidat à la présidence avec l'appui de la section.

Un bilan s'imposait, ainsi qu'un retour critique sur les alliances nouées par la section suite à l'entrée en vigueur de la LRU. Au terme de ces débats, un vote interne a été organisé, qui a permis de dégager une nette majorité (deux tiers des suffrages exprimés) en faveur de Fabienne Blaise, directrice de la Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société de Lille Nord de France.

Dans la foulée, la section a finalisé l'élaboration de sa profession de foi, puis d'un programme détaillé, à la rédaction duquel une grande partie des syndiqués ont activement participé. Un mois et demi avant la date des élections des conseils centraux, des rencontres avec toutes les organisations syndicales présentes à Lille 3 ont été organisées afin d'échanger au sujet des principes que nous entendions défendre. Ces discussions bilatérales ont conduit la section à opter pour un accord, pour les seules élections au conseil d'administration, avec le SGEN-CFDT. Nous avons donc présenté des listes communes dans les collèges A et B, ainsi que dans le collège BIATOS, puisque nos camarades du SNASUB ont également accepté le principe d'un accord avec le SGEN-CFDT dans ce collège. La liste SNESUP-SGEN-CFDT est arrivée largement en tête dans les deux collèges enseignants, et nous avons également obtenu un élu dans le collège BIATOS, ce qui donnait à cette alliance 12 sièges sur 22 au CA.

Les listes SNESUP sont également arrivées en tête dans tous les collèges du CS et du CEVU, ce qui nous a permis d'augmenter de 12 à 14 notre nombre d'élus dans ces deux conseils. Ces trois mois et demi de campagne ont permis de mobiliser la section autour d'un projet fidèle aux valeurs et aux objectifs de nos instances nationales et porté par une candidate associée à chacune de ces étapes de ce processus. Fabienne Blaise a tenu le cap d'un discours récusant les dérives présidentielistes que la LRU peut induire. Son succès est une victoire collective pour notre section, qui restera vigilante sur la manière dont la nouvelle équipe de direction dirigera l'établissement. Fabienne Blaise est syndiquée de longue date au SNESUP. Elle était bien connue de la section, puisqu'elle a fait la majeure partie de sa carrière dans notre établissement. Agrégée de Lettres depuis 1991, élève du philologue Jean Bollaek, elle est devenue professeure de langue et littérature grecques en 2007, après avoir été recrutée comme maître de conférences en 1995. Fabienne Blaise est la première femme présidente d'une université à Lille. ●

Philippe Vervaecke, secrétaire de section



Élections : une situation inédite

Le 27 mars, l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) a voté pour ses trois conseils centraux. Dans les collèges des enseignants, les listes « Démocratie, collégialité et service public » soutenues par le SNESUP-FSU et le SGEN-CFDT, se sont confrontées à deux listes, issues d'une scission de l'équipe sortante. Ces deux listes soutenaient chacune un candidat à la présidence (M. Amara pour la liste « UPPA-Avenir » et J. Mercadier pour la liste « Ensemble pour une nouvelle dynamique »).

L'absence de candidat « SNESUP-SGEN » à la présidence et le soutien apporté aux deux autres listes par certains membres ou sympathisants du SNESUP expliquent en partie un recul en voix par rapport à 2008. Néanmoins, nos listes ont bien résisté dans l'ensemble des conseils. Au CA, la liste « Démocratie, collégialité et service public » conserve les deux sièges qu'elle détient et les deux autres listes obtiennent six sièges chacune. Dans le collège des BIATOSS, les listes GGT, UNSA et une liste « non syndicale » obtiennent chacune un siège. Les cinq sièges étudiants se répartissent entre quatre listes : FSE, UNEF et UNI-MET obtiennent un siège chacune et deux sièges sont emportés par une liste « non syndicale ».

Les résultats montrent qu'aucun des deux candidats à la présidence ne pouvait prétendre à la majorité absolue sans les voix des autres listes. Les discussions engagées ont permis d'obtenir de M. Amara, des engagements précis visant une résistance face aux dérives et restrictions de la LRU, ainsi qu'une gestion transparente et juste de l'université et de ses personnels. Pour départager les deux candidats, le CA a dû se réunir trois fois et ce n'est qu'au 8^e tour de scrutin que M. Amara a été élu président de l'université avec 13 voix contre 7 voix pour J. Mercadier et 1 vote blanc. ●

Abdellah Saboni, secrétaire de section



Projet Idex

Le projet Idex du PRES SPC, lauréat de la vague Idex 2 a suscité une forte mobilisation à l'Inalco, l'un des 8 établissements du

PRES. La lecture du projet apprenait en effet que les CA de l'ensemble des établissements avaient accepté la participation au projet et le principe placé au cœur du projet, celui d'une unification à échéance 2016. Suite à l'émotion suscitée par cette annonce comme par le contenu du projet, le président de l'Inalco a organisé une réunion publique le 23 février qui n'a levé aucun des doutes apparus.

Face à l'absence de communication de documents autres que le projet Idex lui-même, un Comité de mobilisation de l'Inalco a demandé par lettre du 7 mars communication de la lettre d'engagement, lettre cosignée par une très forte majorité des responsables des formations de notre établissement. Après deux relances par courrier, la lettre d'engagement nous a été transmise par le président le 30 mars, précédée d'une série de documents composant le dossier. Cette lettre a fait l'objet d'un recours en annulation de la part du SNCS et de la CGT-Inalco devant le TA de Paris fin mai.

Entre temps, les conseils élus ont pris position contre le projet Idex en ce qu'il avait été présenté sans accord des conseils compétents à en délibérer. Cette position du CA, exprimée à deux reprises lors de ses séances du 15 mars et du 12 avril, correspondait aux positions exprimées par plus des deux tiers des collègues qui avaient affirmé leur opposition à la participation de l'Inalco et à la signature de la convention Idex.

Malgré ces prises de position, le président du PRES a signé le 4 mai la convention de préfinancement qui compte l'Inalco parmi les partenaires de l'Idex. Dans ce dossier, la mobilisation continue ; elle empruntera toutes les formes utiles pour que cesse le déni des compétences des conseils élus. ●

Étienne Boisserie, élu CA de l'Inalco

Élections : suite et... fin de la crise ?

À la fin 2011, l'université de Haute-Alsace devenait le lieu d'expérimentation de l'absurdité de la loi LRU en matière de gouvernance : le président Brillard refusait de démissionner et d'organiser des élections anticipées des trois conseils, seule solution pour sortir d'un blocage particulièrement grave dans le contexte du rattachement de l'université du Haute-Alsace à celle de Strasbourg.

Les élections ont donc eu lieu le 22 mai. Si le président en poste laissait planer le doute quant à sa possible candidature à la présidentielle, son premier VP, B. Durand, menait une liste A et B pour continuer la même politique tout en prônant un « rattachement partenarial » avec l'Unistra. La crise de gouvernance avait au moins eu comme conséquence positive que deux listes présentaient des projets cohérents ainsi que des équipes et un candidat à la présidentielle. Elles se différenciaient par le degré d'intensité du rattachement, la liste de P.-A. Muller prônant la fusion du Cevu et du CS des deux universités. La liste menée par Mme Gangloff-Ziegler a raflé 4 sièges sur 6 dans le collège A comme dans le collège B, ne laissant qu'un siège dans chaque collège aux listes P.-A. Muller et Durand. Rappelons que le Snesup avait, avec des non-syndiqués, monté une liste Vigilance pour le seul collège B sans pouvoir obtenir de siège. Un collègue FSU a été élu dans le collège Biatoss du CA.

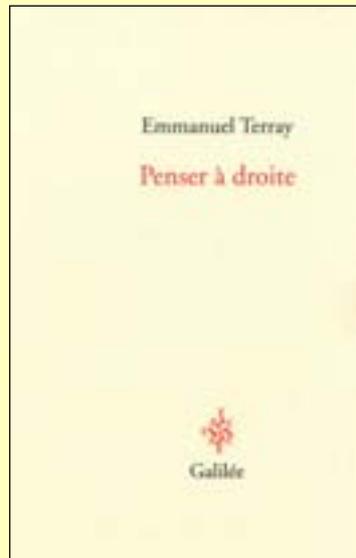
Les élus du CA se sont réunis le 6 juin pour élire le président, alors qu'un recours a été déposé par des listes d'étudiants invalidées (décision le 8 juin). Après trois tours de scrutin et à une courte majorité, Christine Gangloff-Ziegler a été élue présidente. Deux immenses et urgents chantiers attendent la nouvelle équipe : réaliser un rattachement cohérent et fort avec l'Unistra et réparer une communauté universitaire bien mal en point après quatre années « d'autonomie » particulièrement pathogènes. ●

Marie-Claire Vitoux et Hervé Boeglen, secrétaires de section

L'ennemi, le plus sûr des maîtres

→ par Alain Policar

Dans un ouvrage limpide, Emmanuel Terray se propose de dégager les invariants de la pensée de droite, ce qui ne l'empêche pas d'en souligner les tensions internes.



Le constat, à l'origine de l'ouvrage, est sombre. Nos espérances ont été, pour l'essentiel, déçues, il nous faut comprendre pourquoi et, dans cette perspective, « l'ennemi est le plus sûr des maîtres ».

UNE PENSÉE DE L'ACQUIESCEMENT

L'homme de droite est attaché au réalisme. L'adhésion à ce qui existe explique qu'il ne combatte nullement la modernité, ce qui le distingue du partisan du retour aux sources, le réactionnaire, avec lequel il est souvent confondu. Au sein de cette réalité, l'homme de droite ne rencontre que des individus singuliers : il s'oppose, en effet, à l'abstraction qu'implique la construction de catégories. En d'autres termes, dans la querelle des universaux, il est radicalement nominaliste⁽¹⁾.

Cette soumission au réel fait de la pensée de droite, une pensée de l'acquiescement, d'autant que le réel n'est valorisé que « sous condition de l'ordre » (p. 36). Comment mieux défendre l'ordre qu'en légitimant l'inégalité ? Une inégalité inscrite dans la « nature des choses ».

Loin de naître libres et égaux en droit, les hommes doivent admettre que « l'inégalité est la conséquence inévitable de la liberté » (Salvador de Madariaga, cité par l'auteur, p. 53). L'inégalité produit nécessairement des élites qui doivent disposer de l'autorité afin de briser toute exigence morale de solidarité entre égalité et justice : « Ce n'est pas être juste que de traiter de la même manière des êtres différents » (p. 59)⁽²⁾.

L'autorité, qui n'est ni la violence, le libre consentement lui étant nécessaire, ni la persuasion qui implique des volontés égales a également des justifications anthropologiques : l'homme possède une nature (ce qui, à notre sens, ne spécifie nullement la pensée de droite) et, surtout, cette nature est mauvaise. C'est parce que l'être humain est fondamentalement méchant, et les passions égoïstes plus puissantes que nos penchants altruistes, qu'il a besoin d'institutions qui, comme l'Église, ont pour fonction de contrôler ses mauvais penchants.

DÉFENDRE L'ORDRE ÉTABLI : UNE TÂCHE INFINIE

L'homme doit reconnaître les limites de l'action politique, d'autant plus que du point de vue de l'ontologie sociale, la société est première. On retrouve ici la méfiance de la pensée de droite envers la fiction d'un individu capable de conquérir son autonomie. Il pourrait être objecté que le libéralisme économique a besoin de la liberté individuelle, tout particulièrement celle d'entreprendre, et qu'il implique une radicale distance envers la puissance tutélaire de l'État. L'auteur devance l'objection : « Tout se passe comme si la pensée de droite "classique", contrainte par la force des choses d'abandonner le terrain de l'économie à l'individualisme libéral, prenait sa revanche dans le champ social, en appelant l'État à exercer sur

les individus une surveillance et une tutelle rien moins que libérales » (p. 97).

Qu'en est-il alors du supposé attachement de la droite à la démocratie ? Il doit être compris, dans le droit fil de la primauté de l'autorité sur la persuasion, comme un choix en faveur de la décision par rapport à la délibération, et donc comme un privilège accordé à l'exécutif au détriment du législatif. De surcroît, la politique étant, selon Valéry, « l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde », nul, à droite, ne se plaindra du désintérêt grandissant des électeurs pour la chose publique.

▼
La politique étant, selon Valéry, « l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde », nul, à droite, ne se plaindra du désintérêt grandissant des électeurs pour la chose publique.
▲

Enfin, l'homme de droite est profondément attaché à la nation. Mais son attachement se distingue clairement du patriotisme républicain, « la communauté nationale, la Patrie, l'État n'étant pas des associations nées du choix personnel de leurs membres, mais œuvres de nature et de nécessité » (Maurras, cité par l'auteur, p. 114). De cette œuvre de la nature, il faut sau-

garder l'intégrité, c'est-à-dire, comme Gobineau y insistait, la préserver du mélange.

Dès lors, on comprend que, selon les circonstances, la pensée de droite soit fortement tentée de se rapprocher des extrêmes, car « ces cas anormaux ne diffèrent de l'ordre normal que par leur degré d'intensité, sans offrir jamais un état vraiment nouveau » (Comte cité par l'auteur, p. 122). On comprend également qu'elle ait trouvé en l'Église un soutien naturel : comment mieux assurer l'autorité que par le recours à la transcendence ?

Terray termine sa passionnante réflexion, comme il l'a commencé, sur une tonalité pessimiste : « Lecteurs de droite [...] : il y aura toujours un ordre établi à défendre, et vous pourrez jouer le rôle qui vous est cher jusqu'à la fin des temps » (p. 162). ●

(1) C'est un point sur lequel le principal penseur de la Nouvelle Droite, Alain de Benoist, avait fortement insisté. Étrangement, l'ouvrage important de ce dernier, *Vu de droite*, publié en 1977, n'est pas cité.

(2) Terray, à mon sens, expédie un peu hâtivement le débat sur le concept d'équité. Ce n'est pas parce que ce dernier a été, en France, utilisé comme une arme contre l'égalité par des auteurs, tels Alain Minc, dont le parcours vers la droite sarkozyste représente, de ce point de vue, un aboutissement logique, qu'il faut oublier l'importante discussion américaine inaugurée par Rawls, et que l'on ne peut, sans simplification, réduire à ses effluves hexagonaux.



© DR

Entretien avec Bassma Kodmani, universitaire et membre du bureau exécutif du conseil national syrien

Devant la répression féroce du pouvoir, la population, qui souhaite le passage à un régime démocratique, oppose une résistance pacifique.

En ce début de juin, quelle est la situation en Syrie et comment vit la population dans la diversité des régions et des catégories sociales ?

On peut dire que le mouvement au bout de seize mois est bien enraciné au cœur de la société syrienne qui s'organise presque en dehors de l'État et de ses institutions puisqu'elles sont entièrement dominées par le régime. Ce régime n'a plus aucune légitimité aux yeux de la population. L'expression la plus forte, et peut-être la seule aujourd'hui de ce régime, c'est l'appareil sécuritaire répressif. La population est dans une posture de résistance civile et pacifique. Elle doit néanmoins pour faire face à l'appareil répressif de l'État, s'appuyer aujourd'hui et se protéger par des éléments de l'armée régulière qui ont fait défection. Voilà la situation sur le terrain, nous voyons donc l'apparition d'armes du côté de la révolte, ces armes sont le seul moyen de protéger la population contre l'appareil répressif.

Quelles sont les perspectives politiques au-delà de ces manifestations terriblement réprimées par le régime Assad ? Quelles évolutions des forces qui se sont constituées dans le pays ou en à l'extérieur, et vers quel type de société politique ces forces se projettent-elles ?

L'organisation de l'opposition politique a lieu essentiellement à l'extérieur puisqu'à l'intérieur il est très difficile de s'organiser à découvert. Cette opposition politique parie sur un processus politique, c'est-à-dire une sortie pacifique et ordonnée du régime actuel et le passage à un système politique démocratique. Tout est fait pour convaincre les grandes puissances qui ont de l'influence sur le régime et en particulier la Russie et la Chine, de faire pression sur ce régime pour qu'il accepte de quitter pacifiquement et volontairement le pouvoir puisqu'il a perdu sa légitimité : il y a environ 14000 morts aujourd'hui ! La population souhaite le passage à un régime démocratique. Un plan de paix qui prévoit un départ ordonné et qui définit les modalités du changement de régime est ce que nous poursuivons. Malheureusement, à ce jour, le régime n'accepte aucune proposition politique, ni les initiatives régionales de la Ligue



Soutien au peuple syrien à Paris

© Syrieline

arabe, ni une initiative internationale qui a pourtant l'appui du conseil de sécurité de l'ONU (le plan de M. Kofi Annan). Nous espérons encore qu'il acceptera un plan de paix envisageant le départ de la famille qui domine le régime ainsi que des responsables de crimes contre l'humanité, dont les preuves sont aujourd'hui toutes disponibles.

Que peuvent faire l'opinion publique et les universitaires français ?

Un soutien à la légitimité des aspirations, à l'idée qu'un régime qui n'a plus de légitimité aux yeux de la population soit dénoncé. Il y a une dimension morale de cette révolte, de ce conflit, qu'il ne faut pas perdre de vue et les universitaires, les intellectuels de façon générale, ont un rôle essentiel. Si l'on présente la situation comme un conflit entre deux parties, on met le bourreau et la victime au même plan. C'est moralement inacceptable et c'est politiquement très dangereux. C'est pourquoi le rôle de tous ceux qui écrivent, parlent et sont en position d'influencer le débat public est toujours de bien définir la situation comme elle est : ce peuple est sorti les mains nues pour protester pacifiquement contre un régime et seize mois plus tard il y a

14000 morts du fait de cette demande de changement et de liberté.

Nous connaissons mal la Syrie. Pouvez-vous nous dire quel est l'état des universités syriennes sous le régime Assad du point de vue de l'accès des étudiants aux études et des libertés académiques ?

Le système universitaire est totalement contrôlé par l'État. Les professeurs sont désignés par le régime et doivent avoir la confiance du régime. Tout professeur qui conteste, qui semble émettre la moindre réserve à l'égard du régime est lourdement sanctionné. Nous avons des dizaines, et peut-être des centaines, de professeurs qui ont soit quitté le pays, soit connu des années de prison pour avoir exprimé une opinion libre ou pour avoir refusé ou résisté à enseigner ce qu'on leur demande d'enseigner ou de dire ce qu'on leur demande de dire. Il n'y a aucune liberté académique en Syrie et il y a de ce fait une détérioration très grave de la qualité de l'enseignement, car les enseignants sont sélectionnés en fonction de leur loyauté au régime et pas du tout en fonction de leurs compétences. C'est donc un milieu étouffé par le pouvoir. ●

▼
Il y a une dimension morale de cette révolte qu'il ne faut pas perdre de vue et les universitaires, les intellectuels de façon générale, ont un rôle essentiel.
▲

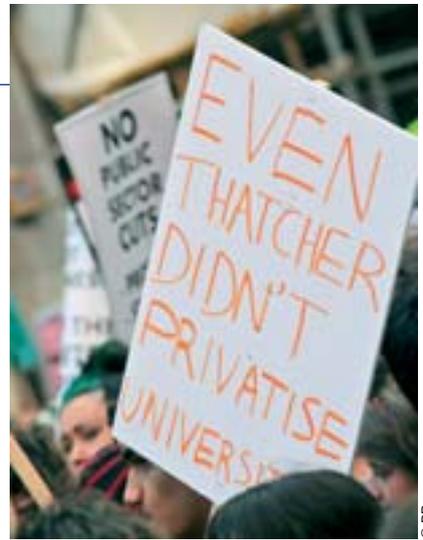
Propos recueillis par Jean Fabbri et Latifa Rochdi

ROYAUME-UNI

Triplement du plafond des frais d'inscription

→ par Thierry Labica, MCF, anglais, université de Nanterre

Un transfert des coûts sur les populations étudiantes à l'origine du découragement de la jeunesse issue de milieux défavorisée ou même d'une partie des classes dites « moyennes ».



Le Royaume-Uni compte un peu plus de 130 institutions d'enseignement supérieur qui accueillent en moyenne 30 % de la jeunesse en âge d'y accéder. Avec un nombre croissant d'étudiants non directement issus du secondaire de plus de 21 ans (*mature students*) à mi-temps, ou à plein-temps, la population étudiante du supérieur est d'environ 1,8 million de personnes.

Adopté au Parlement en décembre 2010, le triplement du plafond des frais d'inscription (de 3350 à 9000 livres sterling, soit 11 125 euros) dans les universités anglaises est intervenu comme contrepartie directe aux coupes franches dans les budgets de l'ES britannique. Ce transfert des coûts sur les populations étudiantes est d'emblée apparu comme la première mesure emblématique du vaste « plan d'austérité » en cours. Cette réforme du financement des universités entre en vigueur pour la rentrée 2012 en Angleterre.

Le choix du triplement de frais d'inscription devait être conditionné par des politiques d'établissements permettant l'accueil d'étudiants de familles à faibles

revenus et n'était censé relever que de quelques « cas exceptionnels », l'idée étant, entre autres, de promouvoir un véritable marché des diplômés à travers une offre de prix différenciée. Il s'avère maintenant que plus des deux tiers des universités proposent des frais compris entre 8 et 9 000 £. La dette moyenne étudiante s'élèvera aux alentours de 55-60 000 £ (et 70 000 £ pour les étudiants en médecine).

Le gouvernement de coalition a tenté de faire valoir les dispositions censées neutraliser cette augmentation : les étudiants font un emprunt qu'ils rembourseront une fois leur revenu excédant 21 000 £ par an ; le reliquat de leur dette sera annulé au bout de trente ans ; les établissements doi-

vent promouvoir des dispositifs d'accueil des étudiants de milieux modestes. Les conséquences potentielles de ce transfert des coûts restent assez évidentes pour tout le monde ou presque : elles vont du découragement pur et simple de la jeunesse issue de milieux défavorisée ou même de toute une partie des classes dites « moyennes »⁽¹⁾ à l'accroisse-

ment de la prostitution et des activités qui s'y apparentent, liées aux financements des études (phénomène en nette augmentation selon divers analystes). Deux autres effets majeurs au moins commencent déjà à se faire sentir : on pense, d'une part, à l'affaiblissement accéléré de toutes les disciplines jugées inaptes à permettre un accès à un emploi sûr et un niveau de revenu suffisant pour se débarrasser de sa dette étudiante ; il y a d'autre part le blocage considérable induit pour tous les *mature students* souhaitant une reprise d'études en vue, soit de mettre à jour et améliorer leur qualification, soit visant une reconversion.

Resterait à discuter la « rationalité » économique de cette politique, dont on ne peut même pas dire qu'elle vise une économie budgétaire pour l'État (qui prévoit d'ores et déjà qu'entre 30 % et 40 % des prêts ne seront jamais remboursés). ●

(1) La baisse relative du nombre d'inscrits pour la rentrée 2012 (-8 % environ), si elle devait se confirmer, ne manquera pas d'être interprétée comme conséquence directe de la hausse des frais.

Autre effet majeur :
l'affaiblissement accéléré
de toutes les disciplines jugées
inaptes à permettre un accès
à un emploi sûr.

FONCTIONNAIRES ÉTRANGERS : EN FINIR AVEC LE MÉPRIS

On peut être professeur, maître de conférences, directeur ou chargé de recherche titulaire de plein droit sans être français ni européen. Un enseignant-chercheur de Paris-Sud a évoqué dans les termes suivants les absurdes tracasseries auxquelles on est alors confronté :

- longs délais (jusqu'à 6 mois) pour renouveler un titre de séjour d'un an, le précédent expirant souvent entretemps. Refus de délivrer des titres pluriannuels !
 - incohérences administratives (un arrêté de nomination du MESR « ne vaut pas contrat de travail »...).
- Avec à la clef de lourds préjudices :
- pertes de temps pour eux et leurs collègues ;
 - blocage des missions à l'étranger sans carte de séjour valide, malgré les invitations officielles ;
 - déstabilisation de projets de recherche de longue haleine.

Témoigner et intervenir

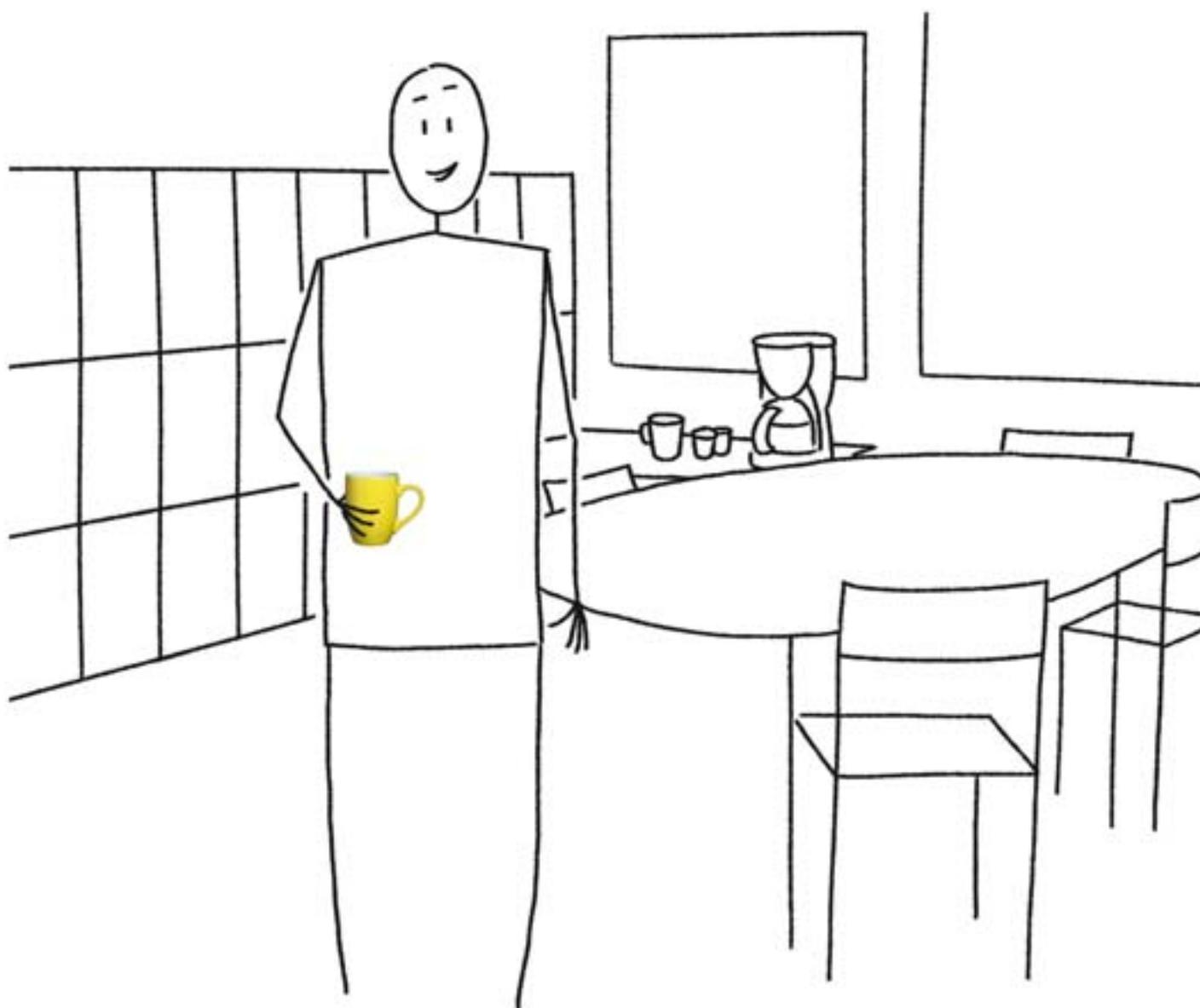
Via ses médias (publications, web, forums), le SNESUP lance un appel à témoignages de tous ceux qui sont ainsi lésés. Demande est

faite au gouvernement d'un point final à ces situations ubuesques. Ainsi, une professeure indienne, exerçant depuis 19 ans à Paris-Sud, devait aller présenter ses travaux à un colloque au Japon. La préfecture : « Si vous y partez, vous ne pourrez pas revenir ». Sommet du bêtisier : « Dites à l'université d'envoyer quelqu'un d'autre ». Plus prosaïquement, d'interminables files d'attente pour tenter d'accéder au guichet de la préfecture. Pénible, humiliant et indigné. Avec le SNESUP et le SNCS, ces fonctionnaires titulaires s'apprentent à dénoncer devant les médias cette gestion inique de l'immigration et ce dysfonctionnement caricatural du service public. Un éventail de situations concrètes est réuni, non pour suggérer au gouvernement qu'il lui suffit de les régler au cas par cas, mais pour illustrer l'absurdité de ce qui survient tant qu'une mesure générale n'aura pas été prise pour en finir. Dans cette attente, il faut intervenir pour faire cesser d'urgence toute tracasserie visant tout collègue lésé en sa qualité de fonctionnaire étranger.

Gérard Lauton, secteur International

« En groupant assurance professionnelle et assurance personnelle à la MAIF, je suis moins stressé et en plus, je fais des économies. »

Benjamin - Enseignant titulaire 1^{re} année.



OFFRE « JEUNE ENSEIGNANT » – 30€ OU 60€ REMBOURSÉS.

Être bien assuré, c'est être couvert pour ses risques professionnels et privés.

Avec l'offre « jeune enseignant », la MAIF vous propose de faire des économies en combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto ou habitation.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001*



ASSUREUR MILITANT.